Ceux qui ébranlent ont beau jeu. Pour accréditer un point d'interrogation, il ne faut ni science, ni sincérité, ni logique, il faut poser le point d'interrogation . . .

Mgr D'HULST.

La Survivance

Organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta

Directeur: Rodolphe LAPLANTE

L'oeuvre vraiment utile n'est pas accomplie par le censeur qui se tient à l'écart de la bataille, mais par l'homme d'action qui prend bravement sa part de la lutte sans être effrayé de voir du sang et de la sueur.

ROOSEVELT.

9664 avenue Jasper — Téléphone 4702 — Imprimé par l'Imprimerie la "Survivance" — Abonnements Canada, $2; E.-U., $2.50; Europe, $3

Vol. I. — EDMONTON, ALBERTA, LE LE 31 JANVIER 1929 — No. 12.

L'A.C.F.A. ET LA QUESTION SCOLAIRE

Une bonne nouvelle Une requête

Therrien conserve son nom.—Pourquoi pas un Canadien-français au poste de vice-président du Canadien National

Nos lecteurs liront comme nous avec grand plaisir la bonne nouvelle que nous communique par télégramme M. Melançon du Canadien National. Therrien, le petit village au nord de Saint-Paul, ainsi dénommé en souvenir des services rendus à la population par le vaillant Père Therrien que tous ceux de la région connaissent, conservera son nom. On voulait substituer à Therrien un nom quelconque: Gabriel Siding contre lequel protestaient et avec raison les gens de l'endroit. On écrivit au secrétaire de l'Association pour lui demander de porter la plainte de la population auprès des autorités du Canadien National. Ce que nous fîmes. Pendant le même temps, des démarches identiques étaient menées dans la province de Québec.

Nous recevons cet après-midi un télégramme des autorités du chemin de fer national pour nous aviser que l'on a fait suite à nos représentations et que notre demande sera agréée. On ne changera pas le nom du village de Therrien. Cette heureuse nouvelle réjouira tous ceux qui ne sont pas indifférents à l'effort que certains font pour conserver à cette province l'empreinte française que lui ont laissée ses premiers missionnaires.

Ce succès, car c'en est un au profit de l'A.C.F.A., marque deux choses: la première c'est que notre Association n'est pas inactive; la deuxième qu'elle possède quelque influence.

Il faudrait ajouter un autre point, propre à nous inciter à de salutaires réflexions. Si nous voulons obtenir quelque chose il faut en prendre les moyens et nous avons en Alberta, peut-être négligé, peut-être critiqué et méconnu ce principe qui n'en existe pas moins. L'instrument qui serait tout puissant, si nous le voulions TOUS, c'est l'Association Canadienne-Française de l'Alberta.

* * *

Pour donner justice à tous, il ne faut pas pousser plus loin la rédaction de cet article sans remercier les autorités du Canadien National d'avoir écouté la voix populaire.

Nos lecteurs se rappellent que nous nous sommes plu à répéter que nous ne doutions pas de la bonne volonté des autorités du Canadien National et que nous étions convaincus qu'il suffisait d'attirer leur attention sur cette injustice criante pour qu'aussitôt on s'efforçât d'en obtenir le redressement.

Nous avions raison. La grande compagnie ferroviaire que dirige Sir Henry Thornton atteste une fois de plus que l'entreprise confiée à sa direction traite tous les éléments de la population avec équité. Il faut aller plus loin cependant en l'occurrence et toucher à la nécessité des nôtres dans le rouage de cette administration.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'on n'a pas écouté les plaintes venant de notre province sans qu'un compatriote au service de cette puissante compagnie intervînt pour confirmer le bien-fondé de nos réclamations. L'on oublie un peu trop parfois dans le grand public l'effort immense que font des employés tels que MM. Melanson, Melançon (car ils sont deux, un vaillant Acadien et un Canadien de vieille souche . . . et ancien journaliste) Marion, Brazeau, et Laforce, c'est eux qui représentent l'élément français au sein de la grande compagnie.

Au cours du voyage de la Survivance Française, le Père Tessier du "Patriote" me soulignait le plaisir qu'il éprouvait de constater la présence de bons Canadiens-français à des postes responsables dans la compagnie de transport de l'Etat.

Nous partageons son sentiment.

Mais ces compatriotes ne sont pas assez nombreux et surtout ils n'occupent pas les meilleurs postes de l'administration.

Pourquoi?

Voilà une entreprise de l'Etat, dont nous sommes partie intégrante. Nous assumons notre part de taxes . . . et de déficits quand il y en a et il y en a assez souvent. Nous taxerons-nous d'esprit de critique si nous croyons que les nôtres devraient être plus nombreux et occuper tous les postes auxquels les qualifient leurs talents?

Les journaux de l'Est de ce temps-ci nous parlent de remaniements possibles au sein du conseil administratif du C.N.R.

On ajoute que d'après ce projet, l'un des vice-présidents serait le directeur du service de la colonisation et de l'immigration.

Pourquoi ne songerait-on pas à un compatriote?

Pourra-t-on rétorquer que nous n'avons pas de compétences? Alors il faudrait aligner des noms. Nous nous refusons à le faire, sachant que l'on doit connaître mieux que nous au Conseil administratif.

Oui, il y a des compétences et il y a place pour un compatriote à l'une des vice-présidences et nous ajouterions qu'il faudrait aussi songer aux nôtres en nommant des directeurs.

N'appuyons cette semaine que sur un point.

Pourquoi un compatriote ne serait-il pas nommé à la vice-présidence?

Nous ne sommes pas de ceux qui croient devoir recommander des incompétences à leur unique titre de Canadiens-français. Pareille erreur nous nuirait trop. Ne tombons pas dans ce travers.

Non, mais si un compatriote vaut en expérience, en dévouement, en instruction un autre, pourquoi son nom serait-il un empêchement à une promotion?

Nous savons qu'il suffit d'attirer l'attention du Canadien National là-dessus, pénétré comme nous le sommes, que si nous n'avons pas une plus large représentation, ce n'est dû qu'à notre habituelle indolence et au désintéressement que nous témoignons envers nos compatriotes, serviteurs dévoués des chemins de fer de l'Etat.

Une leçon se dégage en marge de l'incident Therrien.

Pour obtenir quelque chose il faut le réclamer, avec courtoisie, fermeté, dignité et en autant que nous avons raison.

Forts de ce droit, je me demande pourquoi nous serions accueillis par un refus.

Mais . . . moins de déclamations et plus d'actes positifs, des actes réfléchis, persévérants et nous serons écoutés.

De tout coeur nous faisons écho à la voix des journaux québecquois et nous manifestons notre désir de la nomination d'un compatriote à une des vice-présidences. Cette promotion à l'un des nôtres compétents n'aurait-elle pour effet que de contribuer à détruire la légende que nous sommes inaptes à la direction des affaires, que ce serait déjà une grande victoire.

Mais il y a en sus de cela l'équité qui paraît avoir subi depuis longtemps une sérieuse entorse.

Rodolphe LALANTE.

Brièvetés

Ce centenaire

Nous n'oublions pas que la semaine prochaine marque le centenaire de la naissance du grand évêque Mgr Grandin, qui pendant tant d'années a édifié la population de son zèle, de son dévouement et par l'exemple des plus hautes vertus.

Il y aura cent ans en effet que, le 8 février, naquit à Saint-Pierre-la-Cour, aujourd'hui Saint-Pierre-sur-Orthe, celui qui devait plus tard être le premier pasteur du diocèse d'Edmonton.

Quantité de braves gens se rappellent encore la bonté, l'ineffable bienveillance paternelle de ce bon disciple de Mazenod.

Nous reviendrons sur ce sujet la semaine prochaine.

Notre journal

La semaine dernière, la "Survivance" pour la première fois est sortie de nos presses. Beaucoup de ceux qui sont loin ou qui ne voient pas la lourde tâche qu'a sur les bras le personnel de notre atelier ne se rendent peut-être pas compte de ce qu'il y a à faire et sont parfois tentés de dire ou de croire que l'installation se fait lentement.

Mais si on songe un peu, on aura tôt fait de constater que nous n'existons que depuis le 16 novembre et que, depuis cette date, il a fallu créer de toutes pièces quand nous n'avions rien en mains.

Le numéro de la semaine dernière n'était pas, loin de là, un chef-d'oeuvre; nous voulons faire mieux encore. Cette semaine nous publions pour la première fois un journal à huit pages en gros caractères. Les semaines qui suivront apporteront un journal imprimé en plus petits caractères, et surtout mieux rédigé (le rédacteur sera un peu plus libre, nous dit-on) et avec une meilleure disposition et plus de nouvelles.

Bref, nous voulons donner, et le plus tôt possible, à notre public lecteur, le journal que nous leur avons promis.

Il nous faut imprimer de ce temps-ci, factures, enveloppes, papeterie de toutes sortes pour le bureau de la "Survivance". Ajoutez à tout cela les travaux d'impressions que nous font parvenir nos amis et que nous acceptons avec plaisir car il faut vivre et tous savent qu'un journal ne peut vivre s'il ne s'appuie pas sur les travaux de ville, que lui font exécuter ceux qui croient l'oeuvre nécessaire. et nos prix sont aussi bas qu'ailleurs. Essayez-les.

Ces timbres

On rapporte dans un journal qu'un fanatique étroit vient d'écrire au "London Pictorial Weekly" pour protester contre l'émission de timbres-poste anglo-allemands. Anglo-allemands! vous demanderez-vous, eh oui! et émis sous la direction du premier ministre de la Saskatchewan.

La vérité, comme le souligne avec justesse le rédacteur du "Edmonton Journal,, c'est que les timbres-postes sont bilingues mais bilingues, pas de la façon dont les a vus le correspondant: d'un bilinguisme fait d'anglais et de français, comme l'autorise la constitution canadienne.

Ce que le malheureux fanatique a pris pour de l'allemand est notre langue. Preuve de ses grandes connaissances linguistiques . . .

Nous ne dirons jamais assez le mérite de l'honorable ministre des Postes d'avoir posé cet acte de courage: doter la population du pays du bilinguisme sur les timbres-postes. Son geste peut lui valoir des ennuis de certains esprits étroits, au cerveau mal conformé, mais il a pour lui la totalité des gens de langue française et la majorité des anglo-canadiens.

L'honorable ministre Veniot est un fier Acadien qui se rappelle ses origines, mais pas seulement le jour de la fête nationale. Son exemple vaut d'être imité.

La monnaie bilingue

Les journaux de la province de Québec mettent à l'ordre du jour de ce temps-ci la question du bilinguisme sur la monnaie.

Nous ne voulons que dire ici notre approbation de ce désir légitime. Pourquoi pas? Le Canada est bilingue et personne ne s'offusquera de voir quelques mots en français sur notre papier monnaie et sur les pièces métalliques:

Ce n'est pas certes le ministre des Finances, l'hon. Robb, qui s'opposera à cette mesure de justice.

L'honorable J. Bureau avait commencé à rétablir le français en ordonnant la publication de timbres-poste bilingues à l'Accise. L'honorable P. Veniot a continué bravement aux Postes. Au ministre des Finances, brave écossais, élu par nos compatriotes, de nous offrir la monnaie bilingue.

D'avance il est assuré de la reconnaissance de notre population.

Les races ont les journaux qu'elles se donnent



Quel journal est plus profitable à l'esprit sérieux?

LE NOM DE THERRIEN SERA CONSERVE

La "Survivance",
Edmonton, Alta.

Montréal, 30 janvier.—La population de Therrien, Alberta, sera heureuse d'apprendre qu'après des démarches faites par le service des voyageurs du Canadien National, auprès de la commission géographie du Canada et du service des postes du Dominion, leur paroisse sera désormais connue sous le nom de THERRIEN et celui de Gabriel Siding ne sera plus mentionné.

La cause d'une nomination double pour le même endroit vient du fait que la province de Québec possédait une paroisse du même nom de Therrien et pour ne pas faire de malentendu l'on avait nommé Therrien, Alberta, Gabriel Siding.

Ce malentendu va disparaître et Therrien, dans la province de Québec, annonce le secrétaire de la commission géographique du Canada, va devenir Beaubien.

MELANÇON.

Nos lecteurs seront enchantés d'apprendre que le nom de Therrien, si plein de souvenirs, sera conservé.

L'actualité sous la loupe

UN GRAND DISPARU

Samedi dernier par un froid terrible, M. J. A. Rioux, premier secrétaire de l'A.C.F.A., a été inhumé.

Depuis déjà longtemps, la santé du premier secrétaire-général de l'Association Canadienne-Française laissait à désirer et l'on s'attendait plus ou moins à cette triste éventualité. Tout de même on ne se fait que difficilement à cette pensée que Rioux n'est plus.

La semaine dernière au moment où notre journal allait sous presse, nous apprenions la triste nouvelle: "Rioux vient de mourir".

Tout de suite nous avons confié la nouvelle à notre journal qui est allé la répandre un peu partout en Alberta et même ailleurs où il avait des sympathies.

On savait que M. J. A. Rioux avait été un infatigable apôtre de l'âme française en Alberta. Lorsque la "Survivance" annonça qu'il était au plus bas, le "Devoir", qui nous suit toujours et nous aide constamment, écrivit les lignes suivantes que nous rapportons ici:

Un héros inconnu

"Nous ne savons si ces lignes s'adresseront à un mort ou à un vivant. Red Deer, en Alberta, est bien loin et le courrier ne nous a pas encore appris si M. J. A. Rioux, une fois de plus, a réussi à triompher de la mort ou si cette dernière l'a enfin couché au tombeau. Mais ceci ne change rien au mérite de l'homme, et nous voulons inscrire ici l'hommage que lui rend le nouveau journal français de l'Ouest, la "Survivance".

"M. J. A. Rioux est originaire, croyons-nous, de la province de Québec. Plusieurs, en tout cas, doivent se rappeler le grand garçon, secoué par une toux opiniâtre, qui accompagnait l'un des derniers voyages dits de la Survivance. Il était alors chef du secrétariat de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, qui venait de naître".

Le "Devoir" reproduit ensuite l'article de la "Survivance" et il termine ainsi:

"N'est-ce point là une magnifique citation à l'ordre du jour?

"Il y a ainsi un peu partout dans les provinces en majorité anglaise des hommes qui vivent pour un idéal supérieur, qui sont les admirables serviteurs, la plupart du temps ignorés, d'une grande cause.

"Tous du reste, comme les associations qui groupent ou facilitent leurs efforts, joignent au culte des traditions nationales celui de la Foi et voient dans le premier un moyen de conserver l'autre."

O. H.

Oui, M. J. A. Rioux avait tant besogné pour que vive l'Association qu'il avait tant à coeur! Il méritait cette citation à l'ordre du jour.

Il faut se rappeler la situation de cette époque qui ne remonte pas à plus de trois ans.

(Suite page 8)

R. L.

EXPOSE DE LA QUESTION, LA SOLUTION PROPOSEE, RESULTATS ESPERES

Réponse de l'A.C.F.A.—Le point de vue financier.—L'amélioration du personnel enseignant—Le droit des parents —Droits des minorités—Conclusion.

L'honorable Perren Baker, ministre de l'Education, vient de présenter au public une brochure intitulée "Rural Education in Alberta".

Cette brochure contient les grandes lignes d'un projet de loi qu'il se propose de soumettre à la prochaine législature.

Nous remercions l'honorable ministre de soumettre à l'examen du public ces propositions, et nous espérons qu'il le fait pour rallier la majorité sans vouloir en même temps léser les droits des minorités.

C'est dans cet esprit de haute impartialité que l'Association Canadienne-Française de l'Alberta veut examiner les propositions soumises par l'honorable ministre et apporter sa contribution loyale à l'oeuvre de l'éducation dans la province.

En abordant l'étude de ces propositions, tant au point de vue de l'intérêt général de la province qu'à celui des droits imprescriptibles de la minorité, l'Association a conscience qu'elle représente tout l'élément de langue française de cette province, élément important et par son nombre et par la position qu'il occupe dans tout le Canada à la base de la nationalité canadienne.

Nous ferons cette étude en nous basant entièrement sur le texte la brochure officielle "Rural Education in Alberta".

Première partie.—Exposé de la question

Cette brochure d'une douzaine de pages est divisée en trois parties: I.—Le problème de l'école rurale. II.—La solution proposée. III.—Les résultats espérés.

I.—LE PROBLEME

La première partie, celle qui expose le problème, est de beaucoup la plus longue. En fait, elle occupe une bonne moitié de tout l'ensemble.

Elle trace un tableau plutôt sombre de la situation actuelle de l'école rurale primaire et secondaire, à trois points de vue.

1.—D'abord quant à la durée des classes dans les écoles élémentaires, il appert que si 90 pour cent des écoles sont ouvertes pendant huit mois ou plus, il reste plus de 300 écoles qui n'ont eu que 160 jours de classe durant l'année 1927. Quant à l'enseignement secondaire, il se donne plus ou moins dans 800 districts scolaires et il y a 10 écoles supérieures de campagne—rural high schools—établies par le groupement volontaire de districts scolaires voisins. On en conclut, que le district scolaire rural tel que constitué actuellement est insuffisant pour pouvoir fournir l'enseignement secondaire.

2.—Le mémoire du ministre signale que les frais ne sont pas répartis également, certains districts sont plus pauvres, d'autres sont plus riches, et il mentionne des chiffres extrêmes d'évaluation avec une taxe scolaire pouvant varier de 3 millièmes jusqu'à 80 millièmes.

3.—La troisième lacune concerne le personnel enseignant. On constate que ce personnel n'est point stable et qu'environ 700 instituteurs ou institutrices quittent la profession chaque année pour être remplacés par de nouvelles recrues. Dans la même école le personnel se renouvelle trop souvent, et la commission scolaire n'a pas les renseignements voulus pour faire son choix.

On trouve aussi que l'inspection n'est pas suffisante. Il faudrait pouvoir surveiller, guider et encourager le travail des institutrices inexpérimentées. Il faudrait de plus pouvoir éliminer les instituteurs ou institutrices qui n'ont pas d'aptitude pour l'enseignement.

En conclusion, on attribue dans le mémoire du ministre la plupart de ces maux au régime actuel de l'administration des écoles par des commissaires locaux, régime que l'on qualifie de démodé et que l'on propose de remplacer par le régime ci-dessous.

II.—LA SOLUTION PROPOSEE

Elle se résume en ces trois points:

1.—Le district scolaire actuel est maintenu avec ses commissaires locaux qui conservent les pouvoirs actuels, y compris le contrôle de l'instruction religieuse et l'enseignement de langues autres que l'anglais. *Mais on enlève aux commissaires locaux le pouvoir d'engager et de payer l'instituteur ou l'institutrice.*

2.—*Divisions régionales.*—La province serait divisée en 20 régions contenant approximativement 150 districts scolaires chacune, pour grouper les 3000 écoles rurales de la province.

Chaque division aurait à sa tête un bureau de 5 directeurs. Pour l'élection de ces directeurs, la division sera partagée en 5 quartiers, et on procèdera comme suit: A l'automne se tiendra une convention de toute la division, à laquelle chaque commission scolaire aura le droit d'envoyer un délégué. Les délégués y feront la mise en nomination des candidats de leurs quartiers respectifs. Puis à l'assemblée annuelle des écoles rurales, les contribuables de chaque quartier éliront le directeur qui devra les représenter au bureau divisionnaire. C'est à ces 5 directeurs réunis qu'est réservé le droit d'engager, de déplacer et de renvoyer les instituteurs ou institutrices de leur division.

(Suite page 8)

Un conte vrai!

Depuis quelque temps, tout allait de travers sur la ferme de Baptiste Terrien. Des voisins assuraient que les maladies des bestiaux, la mauvaise récolte et tous les ennuis qui s'ensuivaient sur le domaine jusque-là si prospère du vieux cultivateur, étaient dus aux maléfices d'une troupe de diablotins. Mais le Père Terrien n'était pas de ceux à qui l'on fait des contes et l'on avait beau dire autour de lui qu'il fallait être aveugle pour ne point voir ces mauvais génies, il s'en souciait peu, et filait son petit bonhomme de chemin sans perdre son temps à méditer sur les choses de l'autre monde.

A la vérité, voici ce qui était arrivé au royaume de Satan, par un matin très chaud comme sont tous les matins de ce pays-là: le diable avait fait l'appel de tous ses suppôts pour connaître exactement combien il en avait mobilisé chez les humains et, au nom de chacun, il notait le pays de la terre où ce possédé exerçait ses talents.

Et le grand livre de Béelzébuth apparaissait ainsi:
L'Orgueuil: voyage un peu partout, séjour plus prolongé en Allemagne, en Angleterre et en France.
L'Indiscipline: en Russie; travaille paisiblement sans lutte et sans embarras.

La Division: habite l'Irlande sans perspective de déménager.

L'Injustice et la Cruauté: se sont rencontrées au Mexique et y font fructueuse besogne.

L'Esprit de lucre: conquiert les Etats-Unis.
Il y en avait comme cela de longues listes. Après s'être assuré que ces malins lui amenaient suffisamment de damnés, Satan ricana. Mais il n'est pas dans la nature d'un diable de s'amuser longtemps: une pensée vint tourmenter le mauvais génie:

"N'avais-je donc délégué personne au Canada, jura-t-il. Il y a déjà belle lurette que j'y avais envoyé l'Esprit de domination et l'Apathie pour m'y recruter des abonnés. Il n'y a guère de résultat, il me semble."
Et Satan de s'emporter, et de jurer, et de furibonder contre les puissances religieuses qui avaient gardé les Canadiens hors de son atteinte.

Il n'est pas non plus dans la nature d'un réprouvé de se résigner; aussi, le Malin rassembla autour de sa laide personne tout ce qu'il restait en enfer de hideux et de disponible, pendant qu'il enjoignait à l'Esprit de lucre de pousser une pointe jusque-là et d'éperonner un peu l'Esprit de domination et d'Apathie. L'Egoïsme s'en vint alors avec tous ses aspects repoussants et la troupe innombrable des Tentations de la vie facile; l'Indépendance les suivait de près, avec mission d'abattre l'autorité dans les familles, dans la société, partout. Ils allaient partir lorsque la Jalousie, l'Individualisme, l'Insouciance et l'Inconséquence revinrent d'expédition. Tous ces démons se coalisèrent et mirent le cap sur l'Amérique du Nord. Il fallait voir de quel train ils s'étaient dirigés vers la ferme de Baptiste Terrien, qui passait pour l'habitant modèle dans tout son entourage et même au-delà.

Pas bêtes, les diables ne s'étaient pas, vous pensez bien, présentés sous leurs vraies couleurs. L'Apathie faisait mine de s'appeler la Tolérance et d'être une vertueuse personne. De même, l'Egoïsme s'était donné nom la Prudence et prenait des airs de sainte-nitouche; les Tentations se faisaient innocentes et gentilles et le Père Terrien recevait hospitalièrement tout ce monde de diables sans soupçonner leur travesti. Monsieur le curé avait bien élevé la voix, lors de la confession pascale, mais l'Indépendance, au-dedans, avait fait remarquer à Jean-Baptiste que Monsieur le curé était bien vieux et qu'il n'est pas étonnant qu'à cet âge, on radote quelquefois. Quant à la femme de Jean-Baptiste, qui s'y était toujours entendue en ménage, Dieu merci, elle avait bien accueilli ses hôtes avec un peu de méfiance, mais l'Indépendance pour détourner son attention, lui avait mis en tête que rien n'est agréable comme d'habiter la ville, puis d'aller voter et enfin de mener joyeuse vie. Madame Jean-Baptiste, depuis lors, préparait en secret la vie nouvelle qu'elle entendait commencer.

Les Malfaisants ne se gênaient pas pour accomplir en plein jour leur besogne satanique. Si le Père Terrien se rendait au champ, l'Apathie lui grimpait prestement sur les épaules et là, se faisait lourde, lourde, pour fatiguer son homme; le Père Baptiste n'y tenait pas longtemps et revenait à la maison pour grogner à son aise contre les malheurs de l'habitant; madame Baptiste maintenant l'encourageait à laisser là toutes ces chaînes qui tiennent l'agriculteur au sol. Des inquiétudes pourtant martelaient la tête du bonhomme: que pouvait-il faire en ville, lui qui n'y était jamais allé et qui ne savait que bêcher, sarcler, labourer, semer puis faire la récolte. Mais l'Insouciance lui démontra comme ce devait être simple et facile, avec toutes les machines inventées par les savants, de transformer une capacité comme celle de monsieur Jean-Batiste Terrien, en beaux billets de banque et en pièces sonnantes. D'ailleurs, n'y avait-il pas bien des choses à vendre: le mobilier, le roulant, et puis quelques convictions que le progrès a rendues négociables.

Précédés du cortège infernal, Jean-Baptiste Terrien et sa femme prirent un jour la route facile qui mène du travail à la jouissance. Leur bagage ne pesait pas lourd car ils avaient laissé derrière eux la charge inutile et encombrante des traditions qu'ils avaient chéries, des amours qu'ils avaient longtemps gardées comme un précieux trésor.

Le prix de leur belle ferme leur ouvrit les temples du plaisir où ils déposèrent encore quelques scrupules gênants. Croyant qu'il n'en restait plus du tout au fond de leur conscience, et estimant qu'ils avaient semé assez de mauvais esprit pour damner toute une race, les démons abandonnèrent le poste et retournèrent griller à leur feu éternel.

D'abord décontenancés de se trouver seuls vis-à-vis d'eux-mêmes, Jean-Baptiste et sa femme se mirent à penser qu'on les avait peut-être dupés, qu'à la ville l'horizon était bien restreint, l'air bien corrompu, les gens bien peu avenants et la vie chère. Ils sentirent aussi au fond d'eux-mêmes quelque chose qui protestait et les empêchait de goûter tout-à-fait les bonheurs fragiles de l'insécurité. C'est que là-bas, au village natal, les Traditions enfermées dans toutes les vieilles maisons, dans l'église, au cimetière, s'étaient levées d'un commun accord et réclamaient.

Penauds, appauvris, repentants, le fermier et sa femme ne demandaient qu'à se retrouver chez eux, au milieu de leur champ fertile, de la nature saine et accueillante. Mais les billets de banque étaient partis, l'argent fondu; il ne restait plus au logis que la faim et le regret.

Alors, un personnage qu'ils avaient abandonné à la ferme, à cause de son austérité et de son extérieur peu engageant, s'en fut les trouver. Il eut avec eux de longs entretiens, où les époux courbaient la tête et répandaient des larmes; les conditions étaient dures, mais les Traditions de là-bas les inspirant, ils donnèrent généreusement la main à celui qui promettait de les conduire chez eux.

Et, au grand dépit des démons que la rage faisait étouffer, le Canada agricole recueillait ses fils que le Sacrifice ramenait par la main.

Des mauvaises langues pourront dire que mon conte n'est pas véridique, mais si elles descendent un jour aux enfers, qu'elles viennent me dire après cela si Satan et ses suppôts n'ont pas la haine du Sacrifice accueilli par les Canadiens.

GERMAINE.

L'opinion d'un professeur de philosophie sur le nouveau projet de loi scolaire

Avant de prendre une attitude sur le nouveau projet de loi scolaire, l'A.C.F.A. a tenu à faire une étude approfondie de la question.

A cette fin, elle a demandé à un professeur de philosophie, docteur d'une université d'Europe et du Canada, éducateur de longue expérience, d'étudier cette loi à la lumière des principes de la saine raison.

C'est cette étude que nous publions ci-dessous. Elle se recommande à la plus sérieuse considération.

Dr J.-L. PETITCLERC,
président de l'A.C.F.A.

Un nouveau projet de loi sur l'éducation rurale est sur le point d'être présenté au parlement d'Alberta, et c'est le ministre de l'éducation, l'hon. P. Baker qui en est le parrain.

Le projet a pour but, selon les paroles du ministre, de relever le niveau de l'éducation rurale, tant élémentaire que secondaire, de fixer une distribution plus équitable du coût de l'éducation.

Après avoir énuméré les inconvénients et les lacunes du système actuel, l'hon. Baker propose la solution et, prétend-il, le remède.

Dans une courte étude notre intention est de signaler quelques-uns des graves défauts que nous trouvons dans le projet de loi. Nous laisserons au lecteur le soin de conclure.

I.—Droits des parents sacrifiés

Jusqu'ici les parents, dans chaque district scolaire, élisaient les commissaires d'écoles qui, à leur tour, de plein droit et en conformité avec le désir des parents qu'ils représentaient, choisissaient l'instituteur ou l'institutrice dont ils fixaient le salaire. D'après le nouveau projet de loi, le bureau des commissaires est maintenu, mais on lui enlève sa principale prérogative, j'allais dire sa raison d'être, car il n'aura plus rien à voir dans le choix du maître ou de la maîtresse qui devront donner l'enseignement aux enfants des familles dont il est le simple mandataire, plus rien à voir non plus dans la fixation des salaires. On lui permet de vivre mais à la condition qu'il limite son activité à fournir et entretenir les édifices scolaires.

L'"Edmonton Journal" du 18 janvier 1929 dit même que l'abolition du bureau des commissaires a été suggérée par quelques partisans du ministère. C'est plus radical et surtout plus franc.

On lui laisse également, comme une chose, semble-t-il, de peu d'importance et qui n'a rien à faire avec l'école le contrôle de l'instruction religieuse à donner aux enfants, et de plus l'enseignement des langues autres que l'anglais. Mais le projet de loi ne dit pas comment cela pourra se faire. Si le maître ou la maîtresse qu'on imposera à un district ne parle que l'anglais, comme cela arrivera trop souvent, comment les quelques districts de langue française pourront-ils obtenir l'enseignement du français? Et chose plus grave encore et qui n'est pas une utopie, quand le maître ou la maîtresse sera de religion différente de celle de la majorité de ses élèves, quel sera le sort des enfants catholiques? Faudra-t-il alors que les commissaires engagent à leurs frais un autre maître, ou qu'ils se chargent eux-mêmes de cet enseignement? Et si les parents veulent avoir pour leurs enfants des religieuses, dont ils ont apprécié l'enseignement et en qui ils ont confiance, que feront-ils? Sur ces points la loi est tout à fait incomplète et défectueuse pour ne pas dire plus.

Car d'après la nouvelle loi les maîtres seront choisis par un bureau supérieur et qui sera presque toujours en majorité composé d'Anglais protestants. Sans doute on nous promet bien que la loi sera appliquée dans un esprit d'impartialité et même de bienveillance envers la minorité catholique et française. Mais même en croyant à la sincérité du gouvernement actuel, peut-on nous répondre des gouvernements de l'avenir?

Il y a ici plus qu'une innovation pédagogique. Il y a un principe qui est en jeu. D'un trait de plume, on prétend enlever aux parents un droit inaliénable, un droit qu'ils ne tiennent pas de l'état, mais de Dieu même l'auteur de la nature, je veux dire le droit sur leurs enfants, le droit de contrôler la formation morale et l'éducation de ceux qui leur doivent l'existence. Ce n'est ni plus ni moins que l'intrusion de l'état dans le sanctuaire de la famille; c'est la force brutale arbitraire et injuste s'en prenant au plus faible.

II.—Instruction et éducation

Ecartons d'abord une confusion qu'on fait trop souvent de nos jours en parlant d'enseignement, entre l'instruction et l'éducation, confusion à laquelle ne semble pas avoir échappé l'auteur du projet de loi.

On oublie que l'homme n'est pas seulement une intelligence, mais que c'est aussi une volonté. Dans ces deux facultés réside sa grandeur et sa noblesse. C'est par cela qu'il domine le monde qui l'entoure. Et par suite tout enseignement digne de ce nom, s'il veut être complet, doit embrasser l'homme tout entier, développer la culture de la volonté aussi bien que celle de l'intelligence. Développer méthodiquement l'intelligence par la communication des connaissances utiles et plus ou moins étendues selon les circonstances de temps, de lieu circonstances de temps, de lieux, de personnes, c'est proprement **l'instruction.** La formation morale de la volonté, de la conscience, du coeur, c'est **l'éducation.**

L'instruction ornera en développant les germes de bonnes qualités qu'il a reçus en naissant, en orientant en un mot son intelligence et sa volonté vers l'amour du bien, de la vertu et du devoir, lui enseignera à mettre en pratique dans la vie de famille et dans la vie sociale, les grands principes religieux et moraux. Avec la science vous aurez des jeunes gens instruits et savants; mais une bonne éducation vous donnera quelque chose de mieux encore, des hommes soumis à l'autorité, respectueux des lois, en deux mots des hommes honnêtes et vertueux.

De nos jours ce n'est pas l'instruction qui laisse à désirer. Les programmes sont chargés, surchargés même peut-être pour des intelligences encore toutes neuves. On veut tout savoir. Sait-on mieux les choses qu'autrefois? Il est permis d'en douter.

Mais c'est l'éducation qui laisse à désirer. Pour beaucoup elle est reléguée au second plan; chez d'autres elle est mal comprise. On la fait trop consister en quelque chose d'extérieur et de superficiel, sans s'occuper de la formation du cœur, du caractère, de la volonté. On oublie qu'on peut être rompu à tous les usages, à tous les égards de la politique et des bienséances, être rangé parmi les littérateurs amoureux de littérature, d'arts, de sciences, et cependant d'être en définitive qu'une guenille au point de vue moral, car nous sommes bons ou mauvais selon que notre volonté est soumise ou rebelle à la loi du devoir.

Négliger dans l'éducation la culture de la volonté pour concentrer tous ses efforts exclusivement au développement de l'intelligence arrive à faire de l'instruction une arme dangereuse dans les mains des criminels, à savoir la science mettant ses ressources et ses énergies au service de la méchanceté et de la force. C'est là un mal auquel il n'y a pas de remède.

III.— Pas d'éducation sans religion

Mais sur quelle base reposera l'éducation, puisque à tout édifice qu'on veut élever, il faut un fondement? Je réponds, sans hésiter: sur la religion. Et ici ne citons pas l'autorité des Pontifes ni celle des grands éducateurs catholiques que tout le monde connaît—ce serait trop long. Ecoutons la voix d'un des chefs du protestantisme du siècle passé, M. Guizot: "Il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure. C'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action. C'est dire que dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente." On ne saurait mieux dire. Washington, le père de la république américaine l'avait compris quand il disait dans son message d'adieu au peuple américain: "Of the dispositions which lead to political prosperity, religion and morality are indispensable supports, where is the security for property or for life if the sense of religious sens of religious obligations desert the oaths which are administered in our courts of justice? And let it not be supposed that morality can be maintained without religion."

Un des successeurs du grand Washington, le président actuel Calvin Coolidge ne parle pas autrement: "I cannot conceive that the object of Abraham Lincoln was merely to instruct men how to raise more corn, to feed more hogs, to get more money, to buy more land, and so on . . .

"Of course he wanted to teach men to raison more corn, but his main object must have been to raise better men. We come back to the query that is contained in the concentrated wisdom of the ages: 'What shall it profit a man if he gain the whole world, and loose his own soul?' "

"Unless our halls of learning are real temples which are to be approached by our youth in an attitude of reverence, consecrated by worship of the truth, they will all end in a delusion . . . The human soul will always rebel at any attempt to confine it to the physical world. Its dwelling place is in the intellectual and moral world.' It is into that realm that all true education should lead."

Ainsi pensent et parlent les véritables hommes d'Etat.

Veut-on d'autres témoignages? Un des princes de la philosophie moderne, Victor Cousin, rapporteur d'une loi sur l'enseignement primaire, disait à la Chambre française: "L'instruction n'est rien sans l'éducation et il n'y a pas d'éducation sans religion . . . La religion doit donc être représentée d'office, dans l'enseignement de la jeunesse. L'école publique est un sanctuaire, d'où la religion ne saurait être bannie."

Et M. Brunetière: "Nos pères qui nous valaient bien n'auraient jamais compris que l'on prétendît élever un enfant sans l'instruire, mais ils n'auraient pas davantage admis que l'on se proposât de l'instruire sans l'élever, c'est-à-dire qu'on lui mit des armes dans la main sans l'avertir à quelle occasion, dans quels cas et surtout avec quelles précautions il pourrait en user. C'est ainsi qu'autrefois l'éducation et l'instruction si elles se distinguaient l'une de l'autre, ne se séparaient pourtant pas mais se soutenaient en s'entr-aidant et fina-

(Suite page 3)

LE NOUVEAU PROJET DE LA LOI SCOLAIRE

(Suite de la 2e page)

lement se rejoignaient l'une et l'autre dans l'unité du même résultat."

L'expérience déclare et démontre avec une cruauté lumineuse que l'instruction sans l'éducation n'est capable que de produire des déclassés, des ratés de la vie, des malheureux ou des méchants, et l'éducation elle-même qui n'est pas imprégnée de religion est vouée à une irrémédiable défaite.

Il faut donc que l'enseignement religieux fasse partie des matières scolaires, que l'esprit chrétien apparaisse et dans les matières et dans la manière d'enseigner comme aussi dans l'organisation scolaire. Le présent projet de loi, en séparant complètement l'enseignement religieux du programme scolaire qui sera imposé au maître, viole un des premiers principes de pédagogie.

IV.—Quand doit commencer l'éducation de l'enfant?

Cette éducation ou formation morale doit évidemment commencer dès le bas âge dans la famille. "Ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, dit Joseph de Maistre, est peut-être formé à dix ans; et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation." Le poète latin avait dit avant lui, "Le vase conserve pendant de longues années, l'odeur du premier parfum qu'il a contenu."

"Le coeur de l'homme vierge est un vase profond,
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure
La mer y passerait sans laver la souillure
Car l'abîme est immense et la tache est au fond."
(Musset).

Et l'Ecriture nous affirme aussi que le jeune homme suivra, même dans ses vieux jours, la route qu'il aura prise dans sa jeunesse.

Cette éducation première doit contenir tous les éléments, et pour ainsi dire tous les germes qui se développeront dans l'avenir et porteront des fruits. Commencée dans la famille sous l'oeil vigilant et par les exemples du père et de la mère, elle se continuera dans l'école qui ne doit être que la continuation et en quelque sorte le prolongement de la famille. Il est facile de voir par là combien noble et délicate sera la tâche du maître appelé non pas à détruire, à contredire, à faire oublier, mais à faire épanouir et fructifier ses premières semences d'honneur et de vertu déposées dans cette âme encore vierge et qui seront comme le fondement de toute sa vie morale. La faiblesse même de l'enfant nous dit avec quelle délicatesse, quel doigté il faut manier, pétrir cette cire molle et capable de recevoir toutes les formes. On comprend également avec quel soin les parents doivent choisir le maître à qui ils vont confier ce qu'ils ont de plus cher au monde, sous peine de voir en peu de temps disparaître tout le fruit de leur travail et de leur sollicitude.

V.—Faux principe du projet de loi

Ce sont là, semble-t-il, des vérités de simple bon sens. Mais de nos jours, chez un bon nombre, tout cela est changé. L'enfant, dit-on, n'appartient plus à ses parents, c'est l'Etat qui prend leur place et qui décide quelle éducation sera donnée à l'enfant. Et tout le projet de loi est en quelque sorte, basé sur cette affirmation. On cite comme autorité le docteur Murray, président de l'Université de Saskatoon. On croit rêver, lorsque l'on entend les maîtres de nos institutions d'enseignement supérieur, amener sans sourciller et de bonne foi, je veux bien le croire, mais sans la moindre preuve, des énormités pareilles. Je ne sais si le docteur Murray a des enfants, mais s'il en a, je me demande ce qu'il dirait si l'Etat, au nom de ce principe et poussant jusqu'au bout les conséquences qui en découlent, venait lui enlever ses enfants pour leur inculquer les maximes du bolchévisme. Car enfin l'Etat, qu'il soit chrétien ou non, est toujours l'Etat, et par suite a toujours les mêmes droits, et c'est bien le docteur Murray qui dit: "The state today is responsible, not the parent. The state will not allow the parent to decide what his child shall be taught."

Du reste le docteur Murray n'invente rien. Les grands éducateurs ou plutôt les sinistres niveleurs de la Grande Révolution française, Danton et Robespierre, avaient dit la même chose avant lui. Ce furent également les idées des fondateurs de la Russie bolchéviste, et chacun sait les conséquences qu'ils tirèrent de là. Poser cela en principe c'est poser un principe de révolution, de désorganisation sociale, parce que c'est renverser de fond en comble l'organisme social, tel que l'a établi le Créateur. Et ce n'est pas en vain qu'on touche à l'oeuvre de Dieu.

VI.—La famille, société primordiale

Raisonnons un peu. L'Etat s'entend ordinairement, et spécialement dans la question présente, de la puissance publique qui gouverne la société civile, que cette puissance publique se trouve dans les mains d'un ou de plusieurs; et par suite, sa mission, ses droits et ses devoirs découlent de la nature et de la fin de la société civile.

Qu'est-ce donc que la société civile et quelle est sa fin? La société civile est une société composée d'individus et de familles, réunies sous une autorité commune pour attendre comme fin la félicité temporelle. La société civile prend ainsi les individus et les familles tels qu'ils existent. Ce n'est pas elle qui les crée ou qui leur assigne leurs droits. Individus et familles existent et possèdent leurs droits par le fait du Créateur auquel ils doivent leur existence et leur nature.

Conséquemment les individus et les familles qui ont dans la nature même leur raison d'être et leurs prérogatives, sont antérieurs à la société civile, et possèdent leurs droits avant toute société civile. L'homme n'entre pas dans la vie et ne vit pas à l'état purement individuel, il nait dans la famille et par la famille, il grandit dans la famille et par la famille.

C'est une loi primordiale de la nature.

La famille, voilà donc une société naturelle, fondamentale, sans laquelle aucune société civile ne peut exister, et qui elle-même préexiste à la société civile. De par la loi naturelle, l'enfant est essentiellement dépendant du pouvoir paternel; il n'a de personnalité civile que par ses parents; c'est-à-dire qu'il n'entre comme membre dans la société civile que par l'intermédiaire de la famille.

L'Etat n'a donc pas le droit de s'emparer directement de l'enfant pour lui imposer ses lois. L'Etat ne peut atteindre l'enfant qu'en agissant sur les parents dont celui-ci dépend. Quand l'Etat veut exercer son action sur l'enfant, il doit avant tout respecter les droits de la famille qui sont antérieurs et supérieurs à ceux dont il dispose.

A moins de se brouiller complètement avec la nature, le bon sens, l'histoire et la logique, il faut bien reconnaître que la race humaine n'a pas été jetée dans le monde constituée en Etat; que la première forme sociale ne fut pas la forme d'Etat. C'est sous forme de famille qu'elle a fait son apparition.

C'est de la famille que tout part dans l'ordre des faits et dans l'ordre logique. La tribu, les cités, les Etats procèdent de la famille, et la famille elle-même est l'oeuvre de Dieu qui a créé l'homme et la femme.

Quand le Créateur unissant lui-même l'homme et la femme leur dit cette grande parole: "Croissez et multipliez-vous et peuplez la terre," il communiquait à l'homme quelque chose de sa puissance créatrice. L'homme naîtra de l'homme et ainsi se propagera la race humaine jusqu'à la fin des temps. L'union féconde de l'homme et de la femme donne naissance à l'enfant: c'est la famille, véritable société où commande l'autorité du père, c'est la première société, société antérieure de fait comme de droit à la grande société de l'Etat.

Fondement primordial, véritable cellule de la société civile, elle existe avec tous ses droits et ses privilèges avant l'Etat.

VII.—A qui appartient l'éducation de l'enfant?

Et maintenant à qui, après Dieu évidemment, appartiendra cet enfant, fruit de l'union voulue par le Créateur, véritable trait d'union entre le père et la mère qui désormais concentreront leurs soins, leur sollicitude vivante, à ceux par qui seuls, après Dieu, il existe et respire, à ceux par qui seuls il lui sera donné d'agir, de sentir, de comprendre et d'aimer.

Cela est si vrai que dans l'histoire du monde jusqu'au XVIIIe siècle, on ne cite que comme des exceptions vouées à l'exécration de tout homme digne de ce nom, les entreprises de l'Etat contre l'autorité paternelle.

Par cela seul que leur enfant est la chair de leur chair, un prolongement de leur existence physique et morale, les parents ont sur ce nouvel être une autorité qui nait avec lui-même.

Quand la mère du genre humain eut enfanté son premier-né, elle le prit entre ses bras et le montrant au ciel, elle dit: "Possedi hominem per Deum—J'ai possédé un homme par Dieu".

Tout est là. C'est le cri de la nature dans tous ceux qui engendrent. Ils savent qu'ils ont mis leur sang, leur vie, leur amour dans ce petit être dont ils saluent joyeusement la bienvenue. Il est à eux, bien à eux. A mesure que la vie s'affirme en lui, que l'image devient plus semblable à ses auteurs, la possession s'affirme par un amour plus vif et plus fier.

Mais comment s'exercera cette autorité du père de famille? Principalement par l'éducation.

Donc avant tout autre, de préférence à tout autre, c'est au père de famille, dont le droit primordial et sacré n'est autre que le cri de la nature, que reviennent le droit et la charge redoutable de l'éducation de son enfant. Et ce droit s'accroit de toute la force du sentiment paternel, de toute la puissance des liens établis par la nature entre les divers membres de la famille, du besoin qu'éprouvent les parents d'achever par l'éducation l'oeuvre commencée autour du berceau.

On l'a dit avec vérité, l'éducation est la seconde moitié de la paternité.

Et puis, à qui appartenait l'éducation avant l'existence des sociétés civiles et des états? Car enfin il fut un temps où il n'y avait pas d'Etat.

Il est évident que quand il n'y avait encore que des familles, le droit ne pouvait appartenir qu'aux chefs respectifs des familles. L'autorité du père de famille est l'autorité la plus antique, la plus universelle, la plus sainte des autorités humaines, et la plus semblable à l'autorité de Dieu.

Si l'autorité sur l'enfant appartient de droit naturel au père de famille, elle n'appartient pas à l'Etat à moins qu'elle ne lui ait été ultérieurement concédée.

Concédée! . . . mais quand? par qui? et comment?

Le Dr Murray nous rendrait fier service s'il voulait nous dire à quelle époque de l'histoire humaine s'est opéré ce changement, et s'il pouvait nous donner en même temps les clauses du contrat, car un événement de cette envergure qui bouleverse l'ordre établi par le Créateur lui-même a dû laisser quelques traces dans les annales de l'humanité. Nous demandons des preuves: on nous répond par des affirmations. On avouera que ce n'est pas suffisant.

Seraient-ce les parents qui se seraient un jour désistés de leurs droits? Il est manifeste que ce sont les chefs de famille, qui par un instinct naturel de conservation, de protection, se sont entendus pour se réunir et fonder la société civile. En cela, ai-je dit, ils obéissent à la voix de la nature, car l'homme, a dit autrefois Aristote, est né pour vivre en société. A toute société il faut une autorité qui gouverne, et nous assistons ainsi à la naissance de tous les états. Mais on passe des contrats pour garantir ses droits ou pour les accroître, non pour les abdiquer. Quand les chefs de famille s'entendent pour donner naissance à la société civile, c'est un sentiment impérieux qui dicte leur démarches: la crainte des conflits, l'appréhension des périls, l'impuissance de se suffire à eux-mêmes, la certitude de trouver dans l'union une sécurité, une force, une paix, une tranquillité, un bien-être, une perfection, si vous voulez, qu'ils n'ont pas et ne peuvent avoir laissés à eux-mêmes. C'est à la sauvegarde, à la conservation de leurs droits qu'ils veulent ainsi pourvoir. Mais comment des hommes si soi-disant soucieux de leurs droits commenceraient-ils par les abdiquer en les livrant à la merci de ceux-là même qu'ils instituent pour les défendre?

Ce n'est donc pas à la naissance des états que les parents ont abdiqué leur autorité. Et du reste l'auraient-ils voulu qu'ils ne l'auraient pas pu, et tout contrat ainsi formulé serait contre nature et nul de plein droit. Aucune puissance humaine ne peut changer l'ordre établi par Dieu, l'auteur de la nature. Et puis, si les parents ont les droits de la paternité, ils en ont aussi les charges et les devoirs; or si l'on peut quelquefois aliéner un droit on ne peut jamais aliéner un devoir; et encore une fois nul ne peut être légalement délié par l'homme des devoirs qui le lient envers Dieu.

Cette autorité que l'Etat s'arroge sur la famille et sur l'enfant, lui viendrait-elle de Dieu? Dieu sans aucun doute est l'auteur de la société civile et politique, comme il l'est de la société domestique. Aurait-il ainsi enlevé aux parents le droit primordial et sacré dont il les avait investis? Aurait-il détruit la famille au profit de l'Etat, anéanti, absorbé les droits de la plus ancienne société au profit de la nouvelle? Qu'on nous le prouve. Dieu ne se dément pas dans ses oeuvres; et les droits des parents sont si sacrés et si inviolables que le Décalogue les a inscrits immédiatement à la suite des droits de Dieu, sans faire mention explicitement des droits postérieurs de la société politique. Or, si l'Etat primait la famille, si le pouvoir politique absorbait le pouvoir paternel, Dieu n'eût pas manqué, les droits envers lui-même tracés, d'intimer de suite ceux envers l'Etat et d'englober en quelque sorte le père dans le souverain civil. Or, c'est diamétralement le contraire qu'il a fait. Il a prescrit d'abord l'honneur et l'obéissance envers le père, et a laissé à l'homme le soin de conclure aux mêmes devoirs envers toute autorité que le temps et les circonstances ajouteraient à cette autorité primordiale.

Mais alors, de quel droit l'Etat veut-il se substituer aux parents, s'emparer de l'enfant et lui imposer sa tutelle? Une seule réponse est possible: du droit du plus fort. Mais cela s'appelle oppression, usurpation, tyrannie.

VIII.—Réponse à quelques objections

Mais on dit que l'enfant appartient à la société civile, aussi bien qu'à la famille. Assurément l'enfant fait partie de la société à laquelle sa famille appartient. Mais il ne fait partie de la société civile que par sa famille, et non point par lui-même. L'Etat n'a donc rien à voir directement avec lui, et ne peut disposer de lui comme s'il lui appartenait. Le foyer familial doit rester à l'abri de l'ingérence de l'Etat. **Celui-ci n'a aucun droit direct ordinaire sur ce qui constitue la famille, particulièrement sur les enfants, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus sacré dans la famille. Que dirait-on si l'Etat s'avisait de fixer par une loi, la nourriture de l'enfant, ses heures de sommeil et de veille, la coupe et la couleur de ses vêtements? Ce serait bien là une tyrannie insupportable pour tout homme libre. Que dire alors lorsque l'Etat confisque l'autorité paternelle et s'arroge le droit de donner à l'enfant l'éducation que bon lui semble. Et que vaut alors cette parole. "Today we hold that the state is primarily responsible for the education of the young. The state will not allow the parent to decide what his child shall be taught."**

On dit encore: "Les parents peuvent se tromper sur la formation à donner à l'enfant. Et l'Etat-éducateur est-il donc infaillible? A-t-il, comme les parents, suivi l'enfant dès le berceau? A-t-il le temps et l'occasion de faire un juste discernement des inclinations, pour se guider sur un point si délicat, le coeur et l'amour d'un père et d'une mère? Assurément non.

On dit enfin: mais les parents sont incapables parfois de procurer à leur enfants l'éducation qui leur convient; ou ce qui est plus grave encore, peuvent abuser de leur autorité. Nous répondrons plus loin.

Ce que nous ne pouvons accepter, ce qu'aucun homme libre n'acceptera jamais, c'est que l'Etat se substitue aux individus, aux familles, aux sociétés particulières. Ériger en principe que l'Etat peut à son gré et de plein droit s'ingérer, agir dans ce qui touche les citoyens, soit isolés, soit réunis en sociétés particulières, c'est établir en principe le socialisme d'Etat, c'est faire de l'Etat la source de tout droit et de toute justice, en foulant aux pieds tout ce qui refuse de se plier aux exigences du nouveau dieu, car une fois engagé sur cette pente où s'arrêtera-t-on?

Doctrine monstrueuse qui fut à peu près inconnue dans le monde chrétien jusqu'au XVIIIe siècle. Si quelques voix osèrent s'élever en sa faveur elles n'eurent pas d'écho. Au XVIIIe siècle quelques prétendus philosophes, et les législateurs qui se sont inspirés de leurs principes, sont tombés dans une erreur pratique qui a entraîné les plus désastreuses conséquences. Pour eux la société civile se compose uniquement d'individus isolés dans leur existence et dans leurs droits. De la famille ils n'ont eu aucun souci, sinon pour restreindre les droits qu'elle tient de la nature, et pour en saper les fondements. C'est ainsi que par le divorce ils se sont attaqués à sa stabilité et ont créé pour les époux et surtout pour les enfants un état contre nature. C'est dans la même erreur que tombent en matière d'éducation, ceux qui prennent l'enfant comme une personne indépendante de la famille, et le soumettent directement à l'Etat sans tenir compte des droits du père et de la mère de famille.

IX.—Ce que peut l'Etat pour l'éducation

Est-ce à dire que nous ne laissons rien à l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation? Nullement. Nous demandons seulement que l'Etat reste dans sa sphère. La société civile, avons-nous dit, a pour fin propre la félicité temporelle. C'est donc vers la félicité temporelle que l'Etat doit diriger l'ensemble de la société. Or, la félicité temporelle exige avant tout que chaque citoyen puisse jouir de ses droits et en user librement. C'est donc un devoir pour l'Etat de veiller à ce que les droits des sujets soient respectés et de les respecter lui-même.

Ce n'est pas que l'Etat ne puisse et ne doive au point de vue du bien public, exercer une vigilance sur la manière dont chaque citoyen use de ses droits, interdire ce qui mettrait en péril le bien commun dont il a la charge, réprimer les actes par lesquels des citoyens, abusant de leur liberté, violeraient les droits de leurs concitoyens.

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, puisque l'enfant appartient à la famille et que la famille est antérieure et supérieure à la société civile, l'Etat ne peut se substituer à l'autorité paternelle et enlever les enfants pour les élever à sa guise. Il ne peut faire opposition à ce que les parents recourent aux maîtres de leur choix.

Il peut et doit encore encourager leurs efforts et les aider pour le développement de l'instruction et de la bonne éducation; il peut leur offrir des établissements d'instruction à la condition que ni la foi ni la morale des enfants n'y courent aucun risque. Il peut certainement exiger des connaissances spéciales pour remplir les fonctions publiques.

De plus, comme il importe au bien général, à la félicité temporelle bien comprise que les enfants reçoivent l'éducation qui convient à leur condition, et comme il pourrait se faire que la négligence des parents pour l'éducation de leurs enfants devînt nuisible au bien public, l'Etat peut intervenir pour que les parents s'acquittent de leur devoir. Dans ce cas, qui ne sera toujours qu'une exception, son intervention ne doit pas aller jusqu'à fouler aux pieds les droits de la famille. Il ne peut que prendre les mesures nécessaires au point de vue du bien général pour s'assurer que les enfants reçoivent l'éducation appropriée à leur condition, en agissant sur les parents, en les encourageant, en les stimulant, en favorisant la création d'école à leur portée où les enfants peuvent recevoir l'éducation qui leur convient.

X.—Conclusion

Nous croyons avoir suffisamment démontré pour tout esprit impartial, que la famille, société antérieure à toutes les autres, a reçu de Dieu même l'auteur de la nature, et non pas de l'Etat, son existence, sa constitution et ses droits, et par suite aucune puissance humaine ne peut y toucher sans violer le droit naturel. L'Etat ne peut qu'accepter le fait tel qu'il est.

L'enfant qui est une patrie essentielle de cette société primordiale, appartient après Dieu à ses parents que Dieu, ses représentants sur la terre. Aux parents donc de par l'ordre naturel appartient en premier lieu l'éducation de celui à qui ils ont donné le jour; à eux par suite appartient le droit de choisir les maîtres qui doivent continuer et parfaire ce grand travail de l'éducation. Ils doivent le faire ou par eux-mêmes ou par leurs délégués immédiats. Ceci est pour les parents un droit, c'est également une obligation très grave, à laquelle ils ne peuvent se soustraire et dont Dieu leur demandera compte. L'Etat sous peine de violer le droit naturel et d'introduire dans la société un principe de désorganisation et de ruine dont il sera en définitive la première victime, doit respecter cet état de choses et se borner en matière d'éducation, à son rôle de guide, de gardien et de protecteur.

Le projet de loi tel que proposé, s'appuyant sur la prétendue omnipotence de l'Etat, en temps qu'il enlève aux parents le droit de choisir par les commissaires qu'ils élisent, le maître qui sera chargé de l'éducation de leurs enfants, est défectueux, injuste, il s'attaque au droit naturel, et aucun père de famille fort de sa dignité et conscient de ses responsabilités, ne peut l'accepter.

Nous ne nions pas qu'il ait certains avantages, en particulier celui de venir en aide aux districts pauvres en distribuant d'une manière plus équitable le coût de l'éducation. Nous sommes partisans de l'instruction et du progrès autant que qui ce soit, et l'hon. ministre sait bien que notre entière coopération lui est acquise chaque fois qu'il s'agira d'améliorer l'enseignement dans la province. Nous admettons certes que le système actuel a des lacunes, mais nous osons dire que le remède qu'on propose est pire que le mal. Il doit y avoir un moyen de remédier aux imperfections du système actuel sans saper par la base le droit paternel.

NOTRE PROCHAIN FEUILLETON

Nous en commencerons la publication la semaine prochaine.

Il est d'un écrivain de chez nous et raconte un épisode émouvant de notre survie française. C'était l'époque où les nouveaux maîtres prenaient possession du pays et où la noblesse devait choisir: ou vivre sous le drapeau étranger, ou abandonner la terre qui avait déjà coûté tant de travail et de sacrifices. Mais il faut lire ces pages pleines de vie et de patriotisme, les dernières qu'écrivit LAURE CONAN, l'un de nos écrivains les meilleurs. Le volume s'appelle "La sève immortelle". Il n'a été terminé que quinze jours avant la mort de l'auteur, et il est considéré comme l'un des ouvrages de valeur de notre bibliothèque nationale.

Voici d'ailleurs ce qu'en dit Henri d'Arles, que beaucoup de nos gens reconnaissent comme notre critique le mieux autorisé:

"L'auteur lui a donné une appellation magnifique: "La Sève immortelle", pleinement justifiée par sa substance. Ce livre a un accent testamentaire. Laure Conan a eu à peine le temps de l'achever. Les dernières pages ont été tracées d'une main défaillante. L'on sent qu'elle était pressée par la sombre visiteuse. Elle a déposé la plume pour mourir. Elle a mis là son âme et son espérance. Elle n'a pas eu le loisir de parer beaucoup son idée. Elle nous l'a, pour ainsi dire, livrée à l'état pur. Elle est si belle qu'elle peut se passer des vains ornements du discours. Je l'aime dans son héroïsme dépouillé. Elle a quelque chose de cornélien. C'est un grand drame. Il y aurait peu de travail à opérer pour le mettre à la scène. N ese trouvera-t-il pas quelqu'un pour s'en charger? Notre littérature the théâtre, encore tardive. Dans l'"Avant-Prosi indigente, aurait là sa fleur pos", M. Thomas Chapais écrit ceci: " . . . ce livre, le dernier, et peut-être le plus beau que nous ait laissé Laure Conan". Il faut souscrire à ce jugement, l'accentuer même, en enlever le "peut-être", et dire hardiment "le plus beau", et d'un grand bout. Le plus beau, par l'ampleur de la conception, l'importance de l'enjeu mis en cause,—notre survivance nationale,—le dévouement presque sacerdotal avec lequel Jean le Gardeur de Tilly sacrifie son amour pour Thérèse d'Autrée, renonce à toutes les promesses de la fortune, à tous les avantages d'une situation privilégiée en France, pour se consacrer ici, dans la pauvreté, parmi les deuils et les humiliations d'une patrie conquise, à la mission salvatrice: conserver sur les bords du St-Laurent l'antique sève française, la renouveler, la rendre plus généreuse. C'est un très haut problème qui est étudié dans ce roman, profondément historique.

Laure est de la race des écrivains "qui entraînent". Son dernier roman—ce chant du cygne—est un cri de confiance en la perennité de notre vie nationale. A ce titre seul, il mérite le suffrage de tous les gens de coeur.

Un publiciste-expert C.-F.

C'est M. H. Gonthier, qui vient d'être élu membre de l'exécutif d'une importante agence de publicité, la McConnell & Ferguson Advertising Agency. La publicité est un champ que les conditions économiques modernes développent toujours davantage. Beaucoup des nôtres s'y taillent, comme partout ailleurs, des postes de confiance. Félicitations à celui-ci de ses nouvelles fonctions.

En marge d'un anniversaire

Les "Bonnes Amies sont heureuses de pouvoir publier ci-dessous le charmant discours prononcé par Mlle Gertrude Baril, ex-présidente de ce Cercle, à leur banquet annuel du 15 janvier, à l'hôtel Macdonald.

Mesdemoiselles,

Nous voici rassemblées pour la troisième fois au même milieu, dans le même décor, autour des mêmes tables qu'encadrent à peu près les mêmes figures. A revoir et à saluer ici nos anciennes que nous ont enlevées des loups ravisseurs et que nous croyions perdues pour toujours, à retrouver, dis-je, à leur place de naguère ces anciennes qui ont entouré la naissance de notre cercle de tant de dévouement et qui nous reviennent aujourd'hui comme la tradition vivante, n'est-ce pas que nous avons l'impression de n'avoir pas vieilli d'un an? N'est-ce pas en effet la même joie qui illumine les fronts, le même rire qui fuse sous ces voûtes la même langue qui chante harmonieuse sur les lèvres? C'est que, mesdemoiselles, le troisième anniversaire de la fondation du Cercle les Bonnes Amies ne nous réunit pas autour d'un cercueil mais autour d'un berceau rempli des plus belles espérances.

Vous avez voulu que ce fut moi encore qui vous convie à titre de présidente à ce banquet devenu traditionnel et j'en ai le coeur tout ému. On ne se penche jamais, voyez-vous, au-dessus des choses qui progressent, de la vie qui vibre et qui bout sans sentir une espèce de respect qui vous saisit l'âme, un flot de sang plus chaud qui vous monte de la poitrine et vous étreint la gorge. Aussi à la fin de cette troisième année d'existence du Cercle, je ne puis que m'écrier: "Nous sommes fières de notre Cercle et nous avons raison, puisqu'il nous a permis de nous connaître plus intimement et d'établir entre nous des liens durables d'une cordiale amitié."

Nous sommes fières sans doute de des oeuvres accomplies au cours de 1928 et dont on vous fera rapport tout à l'heure. Permettez-moi de ne mentionner en passant que la jolie somme de $300.00, recettes de notre "Tag Day", versée au fonds de construction du collège des Jésuites; l'assistance fournie à plusieurs familles pauvres au temps de Noël et de Pâques; nos deux débats avec les Jeunes Canadiens et les nombreux thés auxquels vous avez été toutes si heureuses de prêter votre gracieux concours. Votre cercle n'a donc négligé aucune occasion de servir les bonnes causes depuis les simples réceptions de sociétés où fraternisent les âmes qui se comprennent et où se nouent les amitiés qui durent, jusqu'à la plus haute forme de charité sociale dans le secours apporté aux institutions qui assurent la survivance des peuples.

Mais nous sommes fières surtout de l'esprit de corps qui règne entre nous, du sentiment de solidarité française qui semble grandir chaque jour au sein de notre cercle et se manifeste par le bon ordre et l'assistance nombreuse aux assemblées régulières.

Pour tout cela, pour votre promptitude à endosser toutes les initiatives approuvées par votre exécutif, pour votre empressement à seconder vos chefs, je vous félicite et vous remercie de tout mon coeur. Quand la tête se sent soutenue par des membres si actifs, si vigoureux et si dociles à répondre à l'appel la tâche est déjà à moitié remplie et l'action au lieu d'être une souffrance qui déprime, devient un plaisir qui enthousiasme.

Ce n'est pas à dire cependant que tout le travail est fait, que le cercle ayant atteint son but n'a plus qu'à maintenir ses positions. Non; c'est plutôt le cas de rappeler ici le proverbe "Qui n'avance pas recule". Loin donc d'avoir fini sa mission parmi la jeunesse féminine canadienne-française de l'Alberta notre cercle l'a à peine commencée. Sans vouloir tracer de programme à l'Exécutif que vous élirez tout à l'heure, il me semble qu'il y aura toujours des pauvres à secourir, des oeuvres de charité à promouvoir, des entreprises de survivance à appuyer; en tout cas une langue française à mieux cultiver, une âme française à mieux servir, à la maison et partout. Malheur à notre cercle si nous, Canadiennes-françaises, élite de notre race en Alberta, nous devions dire comme le poète:

"J'oubliais que j'ai tout reçu
Mon foyer et tout ce qui m'aime
Mon pain et mon idéal même
Du Peuple dont je suis issu."

Bien au contraire, déployons plus larges les ailes de notre association. Que viennent se grouper sous leurs caresses amicales et chaudes les âmes françaises de toutes les jeunes filles des paroisses avoisinantes; l'organisation c'est l'arme et la force des faibles; organisons-nous donc, créons des cercles dans toutes les paroisses de la campagne, et la jeunesse féminine canadienne-française se donnant ainsi la main pourra prendre conscience de sa force, acquérir une certaine influence par son nombre et sa discipline, jeter tout le poids de son activité, de sa foi et de son patriotisme dans la balance où se pèsent les peuples qui demain compteront pour quelque chose en Alberta.

Vous allez vous élire un nouvel exécutif. Avant de remettre à des mains plus habiles le gouvernement de notre modeste mais vaillante association je tiens à vous remercier toutes de la confiance que vous m'avez témoignée et de la coopération si franche que vous avez su donner à mes faibles efforts. Je me retire; non pas comme Achille sous sa tente pour ne rien faire, mais pour reprendre ma place dans les rangs communs et apporter aux nouvelles élues tout mon concours et toute ma bonne volonté.

C'est donc avec plaisir, mesdemoiselles, que je vous demande de vous lever avec moi et boire à la santé du Cercle les Bonnes Amies, tout en lui souhaitant succès, porspérité et longue vie.

Les heureux gagnants qui se partagèrent les magnifiques prix offerts par le Cercle des Bonnes Amies furent: pour les dames, 1er prix, Mlle G. Boulanger, 2e prix, Mme A. Hervieux; pour les messieurs, 1er prix, Dr Petitclerc, 2e prix, M. l'abbé Ketchen. Mlle M. Taillefer et M. Normandeau, moins favorisés par la fortune des cartes, obtinrent de quoi se consoler amplement.

Le cinq piastres en or, don de M. J. Chatain, comme prix d'entrée, fut gagné par Mlle R. Rodberg.

A tous merci, et plus spécialement à Mlle Olive Brosseau dont le beau talent de violoniste s'affirma une fois de plus, à Mlle M. Noble son accompagnatrice, ainsi qu'à MM. René Lelanc et R. Patenaude qui surent égayer tout le monde par leurs amusantes déclamations.

Les Jeunes Canadiens

Jeunes Canadiens et Canadiennes n'oubliez pas la surprise annoncée par les "Jeunes Canadiens" pour le 2 février. La surprise est une soirée familiale qui aura lieu dans la salle Saint-Joachim à 8 h. 15. Le programme composé de jeux et de musique sera très amusant et nous vous prometions de vous faire rire. La soirée sera terminée par un goûter incomparable préparé par Gérard Baril. L'entrée est gratuite. Pour couvrir les dépenses une collecte sera prise. Je me permets d'ajouter que le trésorier des Jeunes Canadiens étant un homme d'affaire très habile, déteste souverainement les pièces de monnaie d'un sou et que les boutons lui font horreur, étant d'une subtance difficilement négociable.

Les Jeunes Canadiens comptent en particulier sur la présence des Bonnes Amies. Ceux et celles qui se donneront la peine de se rendre à la salle des Jeunes Canadiens ce soir-là ne regretteront pas leur soirée.

A tous donc, jeunes Canadiens et Canadiennes, donnez-vous la main pour venir vous récréer avec les Jeunes Canadiens.

Eugène COTE,
Secrétaire.

Saint-Joachim

En dépit d'un froid de 50 degrés sous zéro, la partie de cartes des Enfants de Marie a remporté un très joli succès. Il en est venu de presque tous les coins de la ville, de l'Immaculée Conception, du Sacré-Coeur et même de BonnieDoon; c'était à faire croire que les bons Canadiens, désireux d'aider nos oeuvres tout en passant une excellente soirée avec leurs compatriotes, sont loin d'habiter tous le territoire de la paroisse.

Il faut dire à la louange des organisatrices que rien n'avait été négligé de ce qui peut contribuer à l'agrément d'une soirée: belle toilette de la salle, parties de cartes rondement menées, intéressant programme musical et dramatique, succulent goûter. L'amabilité des hôtesses n'était égalée que par la galanterie des Jeunes Canadiens qui assurèrent le service des tables.

Collège des Jésuites

Nos joutes de gouret se continuent avec des alternatives de victoires et de défaites. Le 17, notre équipe battait "Concordia" par un résultat de 4 à 0. Le 24, les Ukraniens nous battaient: 3 à 2. Cette partie terminait la première série de notre ligue. Les trois équipes se trouvaient égales. Samedi, le 26, les "Concordia" venaient prendre leur revanche: 3 à 2.

La Ligue Missiologique dont nous parlions récemment a choisi comme officiers: président: Louis Rostaing; vice-président: Joseph Villeneuve; secrétaire: Eugène Lauzon; trésorier: Charles Des Rosiers; conseillers: Lucien St-Arnaud, Jacques Madore.

Samedi soir, le 26, le F. Montreuil faisait jouer une petite séance pour rafistoler un peu l'enthousiasme des élèves pour la vie de collège.

Le rideau se lève sur une scène de bureau de poste où Maurice Lajeunesse fait fonction de vendeur de timbres. Une dame,—figurée par Olier Lafleur,—se présente et demande un timbre, n'est pas contente de la couleur du dit timbre, exige une autre nuance et marchande, à n'en plus finir, pendant que les autres clients qui font la queue "bénissent" de tout leur coeur cette chère dame.

Morrison Walls vient ensuite nous déclamer les "Ups and Downs of married life", c'est-à-dire, l'histoire d'un homme et de sa dame qui se cherchent dans le "Tegler", en prenant, lui, l'ascenseur qui monte, et elle, l'ascenseur qui descend, et vice-versa, pendant une demi-heure.

Pour nous ramener dans l'équilibre, le R. P. Lessard joue sur le piano deux morceaux délicats: "Sous le ciel d'Espagne" et "Danse des Fées".

Puis un gamin vient, sous la forme de Zotique, prononcer, avec un grand naturel, son "premier discours". Michel Maccagno joue ensuite deux jolis morceaux d'accordéon; et le populaire M. Fouquette chante le "Petit Grégoire" et les "Trois Petits Gâs".

Le rideau se lève maintenant sur une scène de classe, jouée en français par un groupe d'élèves de langue anglaise. M. le professeur Charles Guichon enseigne l'arithmétique à ses élèves; quelques-uns sont sérieux, d'autres "mènent le diable"; il félicite les premiers et envoie les autres en retenue.

Clarence Wilkins et Paul-Emile Cyr, en costume de clowns, viennent jouer du ukelele; puis, Albert Côté, "sur son trentesix", exécute des morceaux de musique à bouche, des morceaux tellement difficiles, qu'il doit faire tourner les pages par Olier Lafleur, lequel fait les choses très intelligemment.

Le magicien Georges Roy, majestueusement appelé le "Roi Georges", vient nous mystifier avec des tours de cartes, prend des as, des dames, des huit, et les change en rois.

Suit un dialogue entre maître,—encore Roy,—et son domestique, Médard Bougie, qui vole des prunes, les mange, nie son méfait et finit par avouer et demander un antidote quand son maître lui dit que les prunes sont empoisonnées,—ce qui est une blague.

Lépine nous raconte, avec sa mimique toujours comique, les aventures d'une famille où tous les membres ont la bouche de travers, mais avec une variété de travers correspondant aux points cardinaux.

On chante "O Canada", puis les élèves montent aux dortoirs en se disant que, si, par fois, la vie de collège est "plate", surtout après les vacances et au temps des examens, il y a tout de même de bons petits bouts de temps en temps.

La Ligue des Femmes Catholiqus et les pauvres

La Ligue des Femmes Catholiques organise une vente culinaire pour sameli le 9 février au Marché Public de la ville d'Edmonton. Les recettes seront pour venir en aide aux différentes oeuvres qu'elles ont entreprises.

LES FUNERAILLES DE M. RIOUX ONT EU LIEU SAMEDI DERNIER

On remarque des personnes d'Edmonton et de Castor parmi celles qui sont allées rendre un dernier hommag au premier secrétaire de l'A.C.F.A.

Par un froid de cinquante degrés sous zéro, M. J. A. Rioux, premier secrétaire-général de l'A.C.F.A., a été mis en terre.

Mort jeudi vers midi, la nouvelle s'est immédiatement répandue comme une trainée de poudre. Malgré l'inclémence de la température on a tenu à aller rendre un dernier hommage à celui qui avait tant fait pour sa race, à celui qui avait été l'âme de l'A.C.F.A., à un certain moment. M. Rosaire Racette, président de l'Association des Instituteurs, devait représenter l'Exécutif, mais il fut à la dernière minute empêché de se rendre. M. R. Laplante chargé de représenter la "Survivance" assuma également le mandat confié à M. Racette.

On remarquait aussi parmi ceux venus d'Edmonton, MM. A. Hervieux et A. Sylvestre, représentant l'"Union" d'Edmonton, et M. Adrien Blais, également d'Edmonton.

* * *

MM. A. Blais, A. Hervieux, A. Sylvestre, R. Trudel de Red Deer, J. Depalmes, président du cercle de l'A.C.F.A. de Red Deer, et O. Nobert de Red Deer, étaient les porteurs.

M. Rioux laisse pour pleurer sa perte sa femme et quatre enfants, Mlle Marthe, Roger, Henri, et Jean-Paul.

Le service funèbre fut chanté en l'église de Red Deer par le R. P. McDonald, curé de l'endroit, assisté du R. P. Joseph Sullivan. Ambrose et Mac Carroll servaient au choeur. La Rév. Soeur Rosalie touchait l'orgue.

Remarqués au choeur MM. E. Hermary, Elie Hermary, Gabriel Hermary, O. Nobert, Jean Nobert, et Camille Lerouge. Une magnifique messe en chant grégorien fut rendue.

* * *

Nous avons remarqué dans l'assistance les membres de la famille Rioux, que nous avons déjà nommés plus haut, et les personnes suivantes: M. et Mme O. Nobert, Mlles Antoinette et ulliette Nobert, M. Théodule Pomerleau, M. et Mme R. Trudel, M. I. Bayer, M. Y. Duval, Mme M. Lerouge et Camille Lerouge, M. le Baron R. de Villenfagne, Mme B. Legault, Mme J. Depalmes, M. F. Depalmes et Mlle Anne-Marie Depalmes, M. et Mme Jules Pivert, Mme Edouard Hermary, M. et Mme H. Federer, MM. Davis, Emile Moreau, et autres.

M. P. E. Gingras, agent du district des passagers du Canadien Pacifique, avait envoyé un message de sympathies de même que l'Association Canadienne-Française de l'Alberta. Une neuvaine de messes a été offerte par le cercle de Rer Deer de l'A.C.F.A.

Le Couvent de l'Assomption, d'Edmonton, a envoyé un bouquet spirituel.

Vu la température froide une quantité de personnes n'ont pu se rendre, mais nous tenons à souligner la présence de MM. Francis Jaboeuf, président du cercle de Castor de l'A.C.F.A., qui est situé à plus de quatre-vingt milles de Red Deer, de M. J. Depalmes, président du cercle Red Deer de l'A.C.F.A., qui demeure à quatorze milles du village, de même qu'une quantité de personnes qui avaient voulu se rendre aux funérailles pour déposer une dernière prière sur la tombe de l'ami Rioux.

MISSION DU LAC SAINTE-ANNE

Après l'incendie de la plus vieille mission de l'Ouest. Il faut reconstruire ce sanctuaire.

Le journal a déjà fait connaître à ses lecteurs l'épreuve subie par la Mission du Lac Ste-Anne, le 2 décembre dernier. Il croit répondre à leur désir en leur donnant aujourd'hui quelques mots d'histoire sur la chapelle que le feu vient de détruire et sur la mission elle-même.

* * *

On sait que cette mission est la plus ancienne de toute la région.

Son fondateur fut le Rév. M. Thibault, prêtre originaire du diocèse de Québec, envoyé dans l'Ouest par Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface. C'est en 1842 que M. Thibault fit son premier voyage à Edmonton et jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Selon toute probabilité, il ne visita pas le Lac Sainte-Anne, cette année-là; mais il dut en voir des habitants, car c'est sur leur désir et leur demande qu'il s'y rendit l'année suivante, 1843, pour un séjour de plusieurs semaines. En 1844, il y bâtit, en grande partie de ses propres mains, une humble maison où il demeura avec M. Bourassa, prêtre canadien lui aussi, qui venait de lui être donné pour compagnon. En cette même année 1844, il dédia la Mission à la grande patronne du Canada, "la bonne Sainte Anne"; et le lac sur le bord duquel elle était bâtie, porta dès lors le nom de "Lac Sainte-Anne" au lieu de "Lac Manito" comme l'appelaient les Indiens, ou "Lac du Diable" comme disaient les Métis de langue française et les "Voyageurs canadiens des pays d'en-haut.'

La demeure des missionnaires servit d'abord d'église; mais dès qu'ils le purent, ils bâtirent une chapelle proprement dite, que Mgr Taché, qui la visita en 1854, qualifiait de "modeste mais décente". Cette première chapelle était l'oeuvre de M. Thibault et du P. Lacombe, son successeur.

Agrandie plus tard par suite de l'augmentation de la population catholique, elle tombait en ruines quand le P. Lizée, O.M.I., fut mis à la tête de la Mission, en 1886. Or loin de songer à la restaurer ou à la reconstruire, les Supérieurs pensaient plutôt à en retirer le Missionnaire qu'ils venaient d'y envoyer, faute de ressources et manque de personnel pour des missions qui semblaient plus importantes. Le R. P. Lestanc, O.M.I., supérieur de Saint-Albert et membre influent du Conseil épiscopal, n'était sans doute pas pour rien dans ce projet. Sainte Anne allait lui faire comprendre que ses désirs à elle étaient tout autres.

Le P. Lestanc, originaire de la Bretagne, faisant un voyage à son pays natal, en 1887, alla prier au sanctuaire si renommé de Ste-Anne d'Auray. Là, a-t-il raconté, il lui sembla entendre comme une voix intérieure qui lui disait: "Pourquoi veux-tu qu'on abandonne mon sanctuaire de l'Ouest canadien? . . . Relève-le donc plutôt et ravives-y mon culte en y conduisant les fidèles en pèlerinage." Aussitôt sa résolution fut prise, et, dès son retour à St-Albert, il mit tout en oeuvre pour la réaliser. Par ses soins et ceux du P. Lizée, une nouvelle église fut construite en 1888—celle qui vient de brûler,—et l'année suivante, 1889, s'y fit le premier pèlerinage, conduit par le P. Lestanc. Une statue de Sainte Anne avait été donnée par une bienfaitrice de Montréal; une relique avait été apportée par le P. Lestanc lui-même de Sainte-Anne d'Auray. Les pèlerins étaient 45 en cette année-là. Depuis, leur nombre est allé sans cesse en augmentant, et c'est par milliers qu'on les compte aujourd'hui, attirés par les faveurs spirituelles et temporelles que Sainte Anne se plait à répandre en ce lieu.

* * *

Tous les amis de la bonne "grand'mère" de Jésus voudront que son sanctuaire soit relevé promptement et que le nouveau soit plus beau et plus grand que l'ancien.

O.M.I.

De retour

M. A. Casaubon de notre ville est de retour du voyage de la Survivance Française qu'il a accompagné dans l'Est. Il s'est rendu à Sainte-Elizabeth de Joliette saluer ses vieux parents et amis. Il se déclare enchanté de son voyage, de tout ce qu'il a vu, des magnifiques réceptions faites aux voyageurs. Mais en définitive il est enchanté de revenir au milieu des siens.

La pension des vieillards

A la session qui s'ouvre cette semaine on discutera de nouveau la question de la pension aux vieillards. Il n'y a aucun doute que cette législation sera votée étant donné l'unanimité avec laquelle le projet fut accueilli l'an dernier. Le, premier ministre Brownlee avait demandé, vu l'état financier de la province, de retarder la mise en force de cette loi, mais on croit qu'elle sera votée à la présente session.

NOS CENTRES FRANCAIS

Morinville

M. Charles Lajoie a été élu dimanche dernier comme syndic de la paroisse en remplacement de M. Aristide Riopel et M. Joseph Behiels en remplacement de M. Hermann Isiké.

M. l'abbé Adrien Leclerc a été nommé vicaire à Morinville par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Edmonton. M. Leclerc a été ordonné le neuf décembre dernier et par conséquent nous donnera les prémices de son ministère sacré.

Mgr le curé nous a donné dimanche dernier le compte rendu des finances pour l'année 1928. Le tout semble tout-à-fait satisfaisant. Il nous a également annoncé que durant l'année nouvelle l'extérieur de l'église serait recouvert de briques, ce qui donnerait au temple du Seigneur une apparence des plus attrayantes.

Durant la semaine nous avons eu à enregistrer la mort de deux de nos bébés qui n'avaient que quelques jours d'existence: Joseph Julien, enfant de Henri Desnoyers, et Laura Ida, fille de Louis Houle.

L'assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de Morinville a dû être remise à un autre dimanche par suite de la température froide de ces jours derniers.

Cluny

In memoriam

A la douce mémoire de Mlle Marie-Blanche Carignan

Encore une fleur que Dieu a choisie au terrestre parterre pour orner son paradis.

La mort a passé et de son glaive perçant a mis fin à cette existence. L'amertume de ses parents dont elle était dévouée, les regrets des amies, rien ne suspend cette faux cruelle, après une bien courte maladie à l'hôpital Sainte-Croix, Calgary, entourée de ses chers parents qui priaient avec une grande ferveur pour la guérison de leur fille bien-aimée. Jusqu'au dernier moment, elle donna espoir car sa mère malade depuis quelques années ne pouvant se résigner d'être abandonnée du secours de sa fille. Hélas ce n'était qu'une illusion. Dieu lui avait donné ce qu'il prodigue souvent à des âmes vaillantes et généreuses. La souffrance. Satisfait de son courage et de sa résignation il envoya donc un ange recueillir précieusement la douce plante, trop peu appréciée ici-bas pour la transplanter au divin séjour. Son âme virginale s'élança vers le ciel au moment où tombaient sur la terre de légers flocons de neige, dont elle égalait la blancheur immaculée. La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathie par tributs floraux, bouquets spirituels, etc.

Les funérailles eurent lieu à la mission de Cluny. Outre son père, sa mère et frère, une assistance nombreuse d'amis en témoignage d'estime et de regret pour la défunte et de sympathie pour la famille. La levée du corps fut faite à la chambre mortuaire par le R. P. Rioux, O.M.I.

Les porteurs étaient M. Denis Cretin, Julien Nobert, Emile Laprise. Une couronne donnée par des amis, dont Mlles Marie Cretin, Oréa Laprise, Gourdine et Gagnon portaient les rubans. Durant le service la collecte fut faite par M. Tremblay.

Après le service le cortège funèbre se rendit à Gleichen. Un Libera fut chanté en l'église St-Victor. Elle fut inhumée dans le cimetière de cette paroisse.

Que la famille, si douloureusement éprouvée, veuille bien agréer nos sympathies et l'assurance de nos prières pour le repos de l'âme de la regrettée disparue.

Une grand'messe fut payée par la ligue des Dames de l'Autel pour le repos de l'âme de Mlle Carignan et plusieurs autres par des amies.

Malade.—Madame Félix Corbeil a passé les fêtes à l'hôpital Sainte-Croix avec son garçon Théodore; elle est revenue la semaine dernière. Nous lui souhaitons un prompt et parfait rétablissement. Madame Plante est encore sous les soins du docteur.

Naissance.—M. et Mme Ernest Nobert font part à leurs parents et amis de la naissance d'un garçon, baptisé sous les noms de Joseph Albert Maurice.

Calgary

PAROISSE SAINTE-FAMILLE

Nous apprenions au prône, la mort de Ernest Marcel, jeune homme décédé à l'hôpital Ste-Croix de cette ville, à l'âge de 29 ans. Il était le fils de M. Barthélémi Marcel, cultivateur de Saint-Urbain, P.Q., et de Mme Hoad, de la paroisse Ste-Famille. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Urbain.

La mort est venue frapper aussi la famille Alfred Boucher en la personne de M. Alphonse Boucher, père de notre concitoyen, qui mourait à l'âge de 72 ans à Montréal.

La vénérable mère de M. le curé a eu la douleur de perdre son frère: M. Edmouard Dupuis, décédé à l'âge de 75 ans, à St-Guillaume, P.Q., où ont eu lieu les funérailles.

La "Survivance" offre ses sincères sympathies à Mme Beauregard et à toutes les familles ainsi éprouvées.

La Société St-Jean-Baptiste de Calgary vient de fonder une conférence de la St-Vincent de Paul dans la paroisse Sainte-Famille. MM. V. Despins en est le président, F. Laurendeau, le secrétaire et W. Savary, le trésorier. La première réunion de la conférence eut lieu la semaine dernière sous la présidence de M. le curé.

Nous avons joui cette année des jours et des fêtes accoutumés lorsque nous étions dans nos vieilles paroisses du Québec. Noël, le Jour de l'An, les Rois ont été célébrés si solennellement que nous ne pouvions pas ne pas revivre beaucoup de souvenirs du passé.

A l'occasion de la fête patronale de Sainte-Famille, le R. P. Béliveau, invité par M. le curé, nous a donné deux beaux sermons à la messe et aux vêpres. Vive la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph et qu'elle garde bien notre paroisse.

Dimanche dernier, nous entendions la lecture d'une lettre pastorale de Mgr Kidd, évêque de Calgary, à l'occasion de la collecte annuelle en faveur des séminaristes et des prêtres malades. Une lettre bien pensée et si bonne à entendre dans son doux français que la voix de notre vénéré et saint évêque restera gravée dans nos pauvres coeurs très longtemps. Faisant suite à cette lettre, nous eumes encore l'avantage d'entendre un très beau sermon avec toute la conviction et la chaleur qu'on lui connaît, lorsque M. le curé nous parla de la vocation du prêtre. Le prêtre n'est pas un homme élu ou appelé par les hommes, c'est bien l'appel de Dieu qui le choisit ici et là dans les familles qu'il veut honorer en conférant l'honneur le plus grand et le plus digne à l'un de ses membres.

Le soir, après les vêpres, la chorale, sous la direction solide de M. Cardinal, nous fit entendre plusieurs beaux cantiques de Noël à l'occasion de l'adieu à l'Enfant-Jésus, dont la crèche et toute l'installation de l'étable de Bethléem disparaîtra cette semaine.

Le représentant de la Beaver Soap Co., M. Viau, en notre ville est allé ces jours derniers à Edmonton par affaires.

Familière.

N.D.L.R.—Disons ici tout de suite un chaleureux merci à "Familière" qui sait si bien entretenir nos lecteurs de ce qui se fait dans la vaillante paroisse française de Calgary. Revenez-nous souvent.

Il faut aussi féliciter MM. Auclair, Cardinal, Beauchemin, Laurendeau de l'aide constante qu'ils accordent à notre journal. C'est par des concours comme ceux-là qu'un journal prend de l'expansion et accomplit ce qu'on attend de lui. Au nom de la "Survivance" merci.

Rivière-qui-Barre

Nous aurons notre réunion pour le cercle de l'A.C.F.A. de Rivière-qui-Barre le 3 février prochain dans la salle de M. Jos. Paquette.

Que les Canadiens-français se fassent un devoir de se rendre on aura des choses importantes à discuter et on s'amusera.

Louis BOISSONNAULT, président.

Clan Donald

Le froid intense de ces jours-ci retarde les travaux de construction de notre couvent.

Malgré le froid et la neige les autos de Clan Donald voyagent encore d'ici à Vermilion.

Mardi dernier, Mme T. Sander a organisé une réunion très réussie. Presque toutes les dames du village ont assisté à cette charmante soirée. Bien que de différentes nationalités toutes se sont bien amusées, cela prouve une fois de plus la bonne entente qui règne parmi nous.

Mme Louis LeVasseur et sa jeune fille Aline sont les organisatrices d'une soirée dramatique et musicale au profit de l'église. Cette soirée aura lieu dans quelques semaines.

Saint-Vincent

Vancouver semble exercer une attraction particulière sur nos concitoyens.

M. Théophile Rosseleau est parti depuis quelque temps déjà y passer l'hiver.

M. Joseph Ouellette y passe aussi ses vacances hivernales; et son gendre, M. Joseph Parenteau, vient de l'y rejoindre avec toute sa famille. Nous espérons bien que tous nous reviendront au printemps.

M. Joseph Ouellette se retire définitivement de la ferme; son fils Sylvio lui succède dans l'exploitation de ses propriétés, tandis que M. Ernest Ouellette s'établit sur ses terres à quelques milles au nord de Therrien et exploitera en même temps la demi-section de son beau-frère, M. Joseph Parenteau.

M. Ernest Chartrand a fait l'acquisition d'un superbe Oldsmobile. Et M. Théo. Mercier d'un charmant petit garçon, baptisé sous les noms d'Alexandre. Parrain, M. Alexandre Mercier et marraine Mlle Jeanne Adam.

M. Thivierge de Falher est en visite chez M. Arthur Laberge.

Après un séjour de deux mois chez ses parents, Mme Joseph Rioux, née Clara Gervais, est retournée chez elle, à Vancouver. Mme Rioux, après une absence de huit années, a trouvé la région de Saint-Vincent complètement transformée; ce qui n'était alors que bois couvert de quelques terres en culture, n'est plus que champs, avec par ci, par là, quelques bosquets de trembles qu'il faudra bientôt défendre contre la hache du défricheur.

M. Isaïe Paradis vient de partir pour l'Est, se rendant au chevet de son père dangereusement malade.

Correspondant.

Wakaw, Sask.

SANCTUAIRE NATIONAL DE LA PETITE THERESE

Notre-Seigneur ne ménage pas les Croix et les épreuves à cette oeuvre du sanctuaire de la Petite Thérèse. Il ne faut pas oublier qu'une oeuvre qui n'est pas marquée de la Croix à ses débuts n'a pas le signe distinctif d'une oeuvre du bon Dieu. Les ennemis de l'Eglise s'acharnent à détruire le sanctuaire de Wakaw pour nuire au salut des âmes. Ils ne réussirent pas et malgré leurs attaques, cette oeuvre naissante continuera à répandre une influence céleste dans toute l'étendue du Canada. Nous nous recommandons aux prières de nos amis. Nous les remercions de leurs aumônes et nous leur demandons de faire connaître le sanctuaire de Wakaw. Voici une nouvelle liste de bienfaiteurs.

F. O'Grady, Ottawa, $2; Alice Clade, Redvers, Sask., $3; F. Haselwanter, Leofeld, Sask., $1; Mlle K. Malloy, Swift Current, Sask., $0.85; Mme J. Tremblay, Courval, Sas., $2; Mlle K. McHerson, Antigonish, N.E., $1; Mme J. McAnally, Montréal, Sask., $13; Mme F. Regenwetter, Englefeld, Sask., $2; Mlle B. Trottier, Hoey, Sask., $5; A. Verstraten, Coal Valley, Alta., $1; C. Baril, Coal Valley, Alta., $5; C. Riopel, Coal Valley, Alta., $1; F. Tardiff, Coal Valley, Alta., $1; Arthur Dussault, Coal Valley, Alta., $5; R. Blanchard, Coal Valley, Alta., $1; C. Courtemanche, Coal Valley, Alta., $1; Mme Arthur Dussault, Coal Valley, Alta., $6; J. L'Heureux, Coal Valley, Alta., $1; J. Capdeville, Coal Valley, Alta., $3; J. Doiron, Coal Valley, Alta., $3; Ulric Blanchard, Edmonton, Alta., $10; Mme A. Ouellet, $1.50; A. Charbonneau, Coal Valley, Alta., $2; B. C. Brady, Coal Valley, Alta., $10; Léo Laberge, Coal Valley, Alta., $1; Ulric Magnan, Coal Valley, Alta., $1.60; W. Lévasseur, Coal Valley, $2; Eric Roberge, Coal Valley, $1; Alcide Magnan, Coal Valley, $1; R. Gill, Coal Valley, $1; G. A. Markim, Coal Valley, $2; E. Bérubé, Coal Valley, $1; A. B. Campbell, Coal Valley, $1.25; A. Riopel 50c; W. eaudet, Coal Valley, $1.50; J. Crowley, Coal Valley, $1.25; Mme E. Roberge, Coal Valley, $4.10; Des amis de Coal Valley, $6.70; Ruth Savage, Elkhorn, Man., $1; Francis Roy, Dalhousie, N.B., 50c; Mme C. Bolan, Denholm, Sask., $1; Anne Michaud, Sainte-Anne de Kamouraska, P.Q., $5; Mme F. Nicol, Webb, Sask., $2.50; Hôtel-Dieu, Cornwall, Ont., $1; Mme E. Painchaud, Fannystelle, Man., $1; J. Repschinsky, Vonda, Sask., $1.25; Angélina Forget, Terrebonne, P.Q., 50c; Agnès Hayes, Régina, $2; Helen Kenny, Calgary, $10; Raoul Lussier, Mariapolis, Man., 10.50; F. Mario, Esterhazy, Sask., 30c; Mme W. Breen, Enterprise,Ont., $1; Mme G. Jewell, Ottawa, $1.50; Ant. Debije, Winnipeg, Man., $2; J. Danis, Ottawa, $1; Mme W. Leclair, Benson, Sask., $1; Delbert Baldwin, Dorland, Ont., $8; Martin Reynolds, Denzil, Sask.,$1; John Gillis, Gillisville, N.E., $1; L'abbé Heinrich, Balgonie, Sask., $6; Mme V. Gasse, Greenville, Ont., $10; MlleK. Malloy, Swift Current, Sask., $4.15; Mme O. Boileau, Ottawa, $5; T. A. Taylor, London, Ont., $3; Mme Maurice Gilbert, Trois-Rivières, P.Q., $1; Martin Marr, Viscount, Sask., $1.25; Mlle E. Tremblay, St-Lazare, Man., $7.75; V. Hanlan, Gravelbourg, Sask., $5; Mme O. Choquette, Périgord, Sask., $1; F. A. Bohem, Munster, Sask., $1; Mme Marie Gauthier, Toronton, $1; Mlle Isabelle Clément, Chesterville, Ont., $2; Mme Neil McDougall, Moosomin, Sask., 50c; Alex. Chartier, Greenshields, Alta., $5; B. Tupin, Galahad, Alta., $5; Mme Jos. O'Reilly, Wolfe Island, Ont. $5; L. Bellehumeur, Webb, Sask. 50c; Mme H. Cretin, Cluny, Alta.,$2; Mlle N. McDonald, Cornwall, Ont., objets en or; Mme M. E. Hanson, Kendall, Sask., $4; Hôtel Dieu, Cornwall, Ont., $3; F. Roy, Dalhousie, N.B., $2; Mme Nap. Trudel, St-Paul, Alta., Mme K. Ibach, Fox Valley, Sask., $1; Mme E. J. Fitzpatrick, Strathroy, Ont., $3; Mme G. Georget, Domremy, Sask. $1; Aline St-Laurent, Saumon, P. Q., 50c; Agnès Riegert, S. Dakota, $5; Mme J. Pagu, Duck Lake, Sask., $4; Mme Marie Revoy, Bonne Madone, Sask., $1.50; Mlle M. O'Reilly, Kingston, Ont., $2; Mlle U. Murphy, Perth, Ont., $10; Joseph Grimard, Prud'homme, Sask., $1; Mlle J. Hutchings, Mobile, Terreneuve, $1.20; Edward King, Hollyburn, Col. Ang., $5; Mme F. Conway, Nelson, C.A., $1; $1; Jean Bourrée, Mazenod, Sask., 25c; Mme E. Duffy, Lanigan, Sask., $2; V. Hanlan, Gravelbourg, $5; L'abbé Nicolet, Battleford, Sask., $5; Précieux Sang, Québec, $5; Mary Coughlin, Smiths Falls, Ont., $1; Mme S. Larue, Winterburn, Alta., $1; Mlle N. Kelly, Calgary, Alta., $5.

Prière de ne pas envoyer d'offrandes sans faire usage d'une lettre recommandée, d'un mandat, etc.

Legal

Dimanche dernier, 7 h. 30 du soir, malgré les 40 degrés sous zéro du thermomètre, nous avons notre réunion de la Ligue du Sacré-Coeur. Un bon nombre d'hommes y furent présents; certains sont même venus de 4 et 5 milles. L'on commença par l'élection des officiers pour l'année courante: Auguste Tieulié fut élu président; Elzée Lemire, 1er vice-président; Gédéon Demers, 2e vice-président; Dr J. H. Riopel, secrétaire-trésorier. L'instruction fut donnée par M. le curé, qui traita de la dévotion au Sacré-Coeur, sous un aperçu spécial aux hommes, et la cérémonie se clôtura par la Bénédiction du St-Sacrement.

Ce même jour de dimanche, dans l'après-midi, nous avions une partie de gouret entre le club local et une équipe, dite de Half-Way Lake, mais combinée de joueurs de Westlock, Clyde et Vimy. Bien qu'il fit très froid, la partie fut chaudement disputée, et nos visiteurs l'emportèrent par 4 points contre 3. Les spectateurs habituels n'étaient pas nombreux, cela se conçoit. Il y en eut une certain nombre cependant. C'étaient des braves.

Lundi matin eurent lieu les funérailles de Madame Estelle Morin. La défunte était résidente de la paroisse depuis bien des années et elle était âgée de 88 ans. Infirme de la hanche depuis huit ans, elle ne sortait plus, mais elle avait cependant l'apparence, malgré son âge, d'une vaillante santé. Soudainement un mal se déclara au pied, qui rapidement gagna toute la jambe. Transportée à l'hôpital de la Miséricorde, elle succomba après huit jours de traitements; le mal était incurable. Monsieur le curé fit la levée du corps, et bénit la fosse au cimetière. M. l'abbé Léduc chanta la messe de Requiem. Les porteurs étaient Auguste Tieulié, Gédéon Demers, Achille Patry, Arthur Carrière, Joseph Ouellet et Théode Leduc. La défunte repose aux côtés de son époux, Herménegilde Morin, qui l'a précédée dans la tombe, il y a 28 ans. En l'absence de Walestoun Mercier, son gendre, qui est en voyage dans l'Est depuis dix mois, c'est Philippe Mercier, qui se chargea des funérailles. R. I. P.

Samuel Bouchard, s'étant accidentellement blessé avec une hache, au-dessus du genoux, aux chantiers à la Rivière de la Paix où il travaillait depuis quelques semaines, s'est fait transporter à Edmonton. Malgré les recommandations qu'il avait faites, de se faire admettre dans un hôpital catholique, on l'emmena à l'hôpital Alexandra. Il était trop souffrant ce jour-là pour s'en apercevoir, et quand il voulut protester, il était trop tard. Il va aussi bien que possible, mais le voici au repos forcé pour plusieurs semaines.

George Belley, qui était allé rejoindre ses frères Thomas et Simon, aux mines de Luscar, est revenu. Il nous fait plaisir de le revoir après deux mois et demi d'absence.

M. Maurice Polet, agent consulaire de Belgique, avec résidence à Edmonton, était en visite de quelques jours chez le Dr et Mme Riopel. M. Polet est originaire de la Wallonie, province de Namur, mais il y a vingt trois ans qu'il habite l'Alberta. En plus de ses correspondances du consulat qui l'absorbent considérablement, car les Belges sont assez nombreux dans l'Alberta, M. Polet est ingénieur arpenteur.

Correspondant.

Bonnyville

Imposantes funérailles

Bonnyville vient d'être plongé dans le deuil par la mort de Mme Wilfrid Ouimet, la pionnière de l'endroit. A l'âge de 71 ans, Mme Wilfrid Ouimet, née Amanda Dagenais, rendait sa belle âme à Dieu le 17 janvier à Bonnyville, Alberta. Depuis Noël une cruelle maladie minait la santé de la défunte et nous donnait de grandes craintes. Tantôt un semblant de mieux nous donnait l'espérance de la guérison, tantôt la force de la maladie nous déconcertait jusqu'enfin la mort qui fauche par ci par là sans merci nous enleva celle qui était considérée par presque la totalité de la population ancienne comme leur mère. Mme Oulmet habitait Bonnyville, autrefois "Moose Lake", depuis plus de 21 ans et était la première femme blanche du pays. Rares sont les personnes qui n'ont pas reçu de grands services de cette bonne maman, qui n'avait pas d'ennemis et ne conservait de rancune contre personne. Tout le monde était accueilli à son auberge avec un doux et franc sourire sans distinction de race et de religion.

La défunte laisse pour pleurer sa perte son vieil époux, M. W. Ouimet, quatre filles: Mme Ernestine A. R. Marcotte, Mme Flavienne A. Marcotte de Lewiston, Maine, E.-U.; Mlles Berthe et Armandine Oulmet. Quatre garçons: Hector, Etienne, Antonin et Elphège. Quatre soeurs: Mme Jos. Pépin, de Montréal; Soeur Marie St-Maxime, de Manchester, N.H., E.-U.; Soeur St-Anselme, à St-Laurent; Soeur Marie, de Ste-Julie, à Brownsburg, Ont. Toutes ces révérendes Soeurs de la communauté des Soeurs de Sainte-Croix. Quatre frères: docteur Dagenais, à Versailles, France; Oscar Dagenais, à Ste-Rose; Alphonse Dagenais, chef pompier à Montréal et Rodrigue Dagenais, à Montréal. Un beau-frère, M. Vallières, de Montréal.

Mme Ouimet a une progéniture de 18 petits-enfants.

Le 19 janvier, M. le curé Connoir, de Saint-Joseph, a fait la levée du corps. Le service a été célébré par M. le curé J. E. Lapointe. Les chantes, sous l'habile direction de M. le docteur S. Sabourin, et accompagnés, à l'orgue, par Mme S. Sabourin, ont chanté une belle messe de Requiem. L'absoute a été faite par M. le curé Connoir qui a béni également la fosse. M. A. St-Pierre portait la croix en tête du convoi funèbre et d'un cortège nombreux. Les porteurs furent MM. E. Déchênes, C. J. Lirette, E. Gingras, Jos. Mercier, H. Hétu et H. A. Beauchamp. M. W. Paquette conduisait le cercueil. M. O. Binette portait la bannière des Dames de Sainte-Anne, dont Mme W. Ouimet était la digne présidente. Mmes O. Binette, A. Bélanger, J. Bellemare et T. Filion tenaient les cordons de la bannière. Mme W. Ouimet était membre du Tiers-Ordre de Saint-François.

Lors du service l'église de fidèles émus et sympathiques venus de toutes parts. Nombreuses étaient les personnes de Saint-Vincent, Saint-Joseph, Durlingville, etc., ce qui prouve l'estime dont jouissait la chère défunte. M. et Mme A. R. Marcotte ont fait une magnifique collection, l'argent doit servir à faire chanter des grand'messes pour le repos de l'âme de la chère disparue. Trop nombreuse était l'assistance à la messe pour faire une mention particulière de tous, cependant on remarquait parmi les amis de Saint-Vincent, Mme St-Arnauld et son fils Albert, ainsi que Mme Jos. Dubois et Mlle Laurette Ouellette. Plusieurs personnes de Saint-Paul se proposaient de venir rendre les derniers hommages à Mme Ouimet, mais le froid sibérien et le mauvais état des chemins les en ont empêchées. Tous les magasins étaient fermés durant le service de la défunte.

La famille Ouimet remercie sincèrement ceux qui leur ont aidé à l'occasion de cette mort, qui ont sympathisé avec eux dans cette cruelle épreuve et qui sont venus prier pour le repos de l'âme de Mme W. Ouimet. Nombreux sont les donateurs de bouquets spirituels naturels et artificiels. R. P. I.

Correspondant.

Saint-Paul

La séance de l'A.C.F.A. qui devait avoir lieu dimanche dernier est remise à dimanche prochain, le 3 février. Montrons par notre présence que nous sommes intéressés à la cause française.

L'école Chartier a ouvert de nouveau ses portes lundi le 28, après avoir été fermée tout le mois de janvier.

La semaine passée avaient lieu les funérailles de M. Louis Hamelin, âgé de 6 ans. Il était le petit-fils de Sieur Hamelin du Manitoba.

Madame Léon Deschênes est morte la semaine dernière. Elle était la mère de Mme Pierre Gouin de cette paroisse. Nos sympathies aux deux familles.

Le 15 janvier avait lieu le mariage de Fortunat Charron et de Mlle Grenier de Brosseau.

Le 29, le mariage d'Albert Doucet, fils de Joseph Doucet et de Laurette Despins, fille de L. Nap. Despins. Nos félicitations.

L'année s'annonce riche en mariages et le correspondant aura beaucoup à faire à les énumérer tous.

Nous sommes heureux de souhaiter une cordiale bienvenue à M. et Mme St-Onge qui nous sont arrivés de l'Est des Etats-Unis.

Mme St-Onge est la soeur de Mme Edmond Meunier.

Correspondant.

Québec.—M. J. Alfred Morrissette succède à M. Joseph Bilodeau, avocat, à la présidence du comité régional de l'A.C.J. C. à Québec. M. Morrissette est bien connu de la jeunesse catholique et même . . . ailleurs.

Ottawa.—Sir Geo. Foster ancien ministre dans le cabinet Borden-Meighen et président de l'Association canadienne de la Société des Nations vient de donner sa démission en raison de son âge avancé.

Montréal.—L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce vient à la suite de son Conseil fédéral de procéder à l'élection de ses officiers. M. Bruno Charbonneau président sortant de charge a été remplacé par M. R. Beaudet.

L'Association fête cette année le quinzième anniversaire de son existence. L'Exécutif a décidé de mener au cours de la présente année une vigoureuse campagne en faveur de la presse catholique et indépendante.

LA PAGE AGRICOLE

La semaine prochaine nous donnerons les prix du marché pour le blé, l'avoine, etc. En un mot nous commencerons à donner aux cultivateurs ce qu'ils aiment dans un journal. Nous tenons à remercier ici en particulier M. E. Henry de Legal de l'intérêt qu'il porte à cette partie de notre journal et nous l'invitons à continuer de souligner ce qu'il croit de mesure à intéresser ceux qui appartiennent à l'agriculture.

LE CANADIEN-FRANÇAIS

(Air "Un Canadien Errant")

I

Le Canadien-français
Qui laisse son foyer
Ne doit aller jamais
En pays étranger.

II

Grand est le Canada
Beau pays d'avenir
Ici Dieu nous plaça—bis
Pour y vivre et mourir—bis.

III

S'il faut quitter parents
Demeurons au pays
Où seront nos enfants—bis
Et nos plus chers amis—bis.

IV

Fidèles au passé
Et à nos traditions
Nous aurons augmenté—bis
Bientôt nos millions—bis.

V

Puis dans un ferme espoir
Implorons le Très-Haut
Et marchons au devoir—bis.
Conjurons le fléau—bis.

VI

Notre sort adouci
Au pays bienheureux
Libres de tout souci—bis
Nous vivrons plus heureux—bis.

VII

Et seront disparus
Les bien tristes moments
Que nous aurons connus—bis
Pour nous et nos enfants—bis.

VIII

Et dans un chant d'amour
Notre peuple immortel
Redira chaque jour—bis
Louange à l'Eternel!—bis.

CANADIEN SURVIVANT.

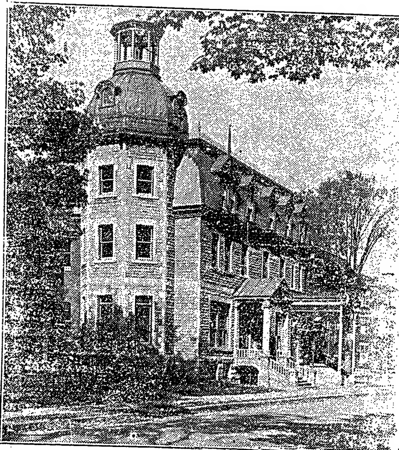
NOUVEAU REGLEMENT D'IMMIGRATION

On sait que le gouvernement fédéral a enjoint dernièrement aux autorités des chemins de fer de ne pas introduire au pays, pendant l'année qui commence plus de 30 p.c. des émigrés d'Europe centrale qui y sont venus l'an dernier. Comme résultat de ce règlement, il est possible, dit M. J. S. McGowan, surintendant de l'établissement de l'établissement des colons dans l'Ouest pour le Canadien National, qu'aucun homme non marié de l'Europe centrale ne vienne en Alberta au cours de la prochaine saison. M. McGowan n'a rien dit d'autre au sujet de cette proportion de 30 p.c. Mais il a ajouté qu'il faudra des travailleurs ici, l'été prochain et que si les Britanniques ne veulent pas y venir, d'autres y viendront nécessairement. M. McGowan estime que cette clause de contrées non préférentielles va diminuer d'environ 25,000 le nombre des hommes non mariés qui seraient venus dans tout l'Ouest. "Pour aller de l'avant, dit M. McGowan, il faut que notre pays proportionne l'immigration au développement."

Environ 956 se sont établis sur les lignes du Canadien National, au centre et au nord de l'Alberta, dont 40 p.c. sont britanniques, canadiens ou américains.

M. McGowan était accompagné de M. F. J. Freer, surintendant des terres à concéder, de M. W. E. Watson, surintendant de l'emploi dans les fermes, et de M. W. E. Duperow, assistant-gérant du trafic des passagers pour l'Ouest. Ces messieurs ont assisté à la convention annuelle de la colonisation et de l'établissement des colons pour le Canadien National.

SAINT-HYACINTHE



Saint-Hyacinthe est une coquette petite ville, célèbre par ses institutions religieuses et sa manufacture d'orgues. On voit ici l'hôtel de ville où ont été reçus les voyageurs de la Survivance française, le 20 décembre.

APPRENONS NOTRE HISTOIRE

Suit un article écrit par un élève du collège des Jésuites. Vraiment il n'est pas banal et nous nous faisons un plaisir de le mettre sous les yeux de notre public lecteur pour qu'il le juge lui-même.

L'histoire est appelée à jouer un grand rôle à une époque comme la nôtre, où la lutte est terrible, où l'ennemi nous persécute et d'où il faut à tout prix sortir victorieux.

A nous, Canadiens-français, de continuer l'oeuvre de nos pères, à nous de sauvegarder la langue et la foi catholique, à nous d'étudier ce livre dont chaque page porte l'empreinte du désintéressement et du sacrifice.

Oui, l'étude de l'histoire s'impose; elle nous oblige, elle nous lie, elle nous enchaîne. Si nous voulons enrichir cet héritage béni, si nous voulons augmenter ces trésors accumulés par nos pères, il faut l'étudier, parce qu'elle est un maître, parce qu'elle est un témoignage incontestable, parce que c'est d'elle que dépend notre survivance.

Dès que l'enfant a appris à lire quelque peu, dès que ses yeux commencent à s'ouvrir aux grandes choses, dès que son intelligence commence à comprendre la grandeur, la beauté et la noblesse d'âme, on lui montre les portraits de Cartier, de Champlain, de Maisonneuve, de Marguerite Bourgeois et de toute cette illustre lignée de héros, on lui raconte leurs vies, ces vies qui tiennent plutôt de la légende, et on lui apprend à les aimer et à les imiter.

Ce même enfant devenu vieillard trouve encore ses délices dans des lectures sérieuses sur l'Histoire, il relit souvent les fabuleux exploits de ces héros immortels dont le souvenir le vivifie, l'enthousiasme et met un rayon brillant dans ses patriotiques espérances.

Nous étudions les classiques pour connaître leurs moeurs, leurs habitudes et leur langue, pour nous former le goût et l'intelligence, ainsi devons-nous lire l'Histoire pour nous faire haïr la paresse, l'égoïsme et la traîtrise, pour faire naître en nous les belles vertus de fierté, de courage, de désintéressement, pour nous former un caractère vraiment canadien-français et catholique.

N'est-ce pas là ce que nous enseigne l'Histoire? Oh oui! Combien elle allume en nous la haine du traître qui a vendu son âme, qui a trompé la bonne foi de nos pères, qui a livré aux ennemis la patrie. Aussi combien nous sentons naître dans nos âmes la fierté et le courage après avoir étudié les hauts faits de nos pères. "Notre maître, le passé . . ." André Beaumier disait vrai.

L'Histoire a ce grand avantage qu'elle nous montre la lâcheté et ses funestes suites, la bravoure et ses nobles conséquences; l'abbé Groulx n'avait-il pas raison de dire: "L'Histoire ne conserve point le passé à l'état de matière inerte, stérilisée; elle peut être un multiplicateur de forces. Par elle les vertus et les forces des vivants s'augmentent à chaque génération des forces et des vertus des morts."

L'Histoire est un véritable maître, non pas le médiocre qui nous intéresse seulement, ni le meilleur qui nous intéresse et nous instruit, elle est le parfait qui nous intéresse, nous instruit et nous moralise.

* * *

L'Histoire est aussi un témoignage puissant et véridique, c'est un témoignage d'une moralité incontestable.

La moralité de l'Histoire? Non, nous ne pouvons pas la contester. Un aphorisme latin dit: "Testis unus, testis nullus" —Un seul témoin n'est pas un témoignage. Mais quand plusieurs historiens sincères, impartiaux et de différentes races affirment et attestent le même fait, il faut que nous l'admettions comme eux; ces faits sont vrais, car tant d'hommes si sages n'auraient pu être tous les victimes de l'erreur. Non, il ne se peut pas qu'ils se trompent et c'est pourquoi M. Alfred Rébelliau, membre de l'Institut, disait: "Le solide, c'est l'histoire et il faut bon gré, mal gré, qu'on l'avoue."

Voilà pourquoi l'histoire est un témoignage incontestable, voilà pourquoi on cherche toujours à affirmer une vérité par des preuves historiques, voilà pourquoi ce mot, c'est l'histoire qui le dit, a un si grand poids dans toutes les discussions.

Rappelez-vous cet incident qui eut lieu à la Chambre française, lorsque Montalembert prononça le discours sur les conditions de retour de Pie IX à Rome. Quand après avoir apporté tous ses arguments en faveur du retour du pape, après avoir défendu avec courage et avec tout l'enthousiasme de la jeunesse l'Eglise et son Chef il entendit les députés de la Montagne lui faire cette remarque: "Et l'Histoire, qu'en faites-vous."—"Oui, oui, l'histoire, s'écrie le jeune orateur, l'histoire vous dira . . ." et dans une magnifique tirade il se sert de l'Histoire comme témoignage pour éclaircir les ambiguïtés, pour réfuter les contestations et pour montrer à toute la Chambre la grandeur de son entreprise.

L'effet est irrésistible, les applaudissements éclatent de toutes parts, la cause est gagnée.

* * *

Enfin l'histoire est notre survivance. C'est la fierté qui fait vivre des nations faibles par le nombre, impuissantes et pauvres, c'est la fierté qui les soutient dans la lutte contre les plus forts.

Vous avez tous entendu parler de la petite république de San Marino qui subsiste depuis le Xe siècle, toujours une, toujours intègre malgré l'entourage, malgré les influences. C'est un nombre minime qui compose cette petite république: ils sont 12,000 à peine. Cette petite population impuissante et pauvre a survécu à toutes les révolutions et à toutes les guerres, parce qu'elle fut une race fière et elle survivra, si dans l'avenir elle reste toujours fière.

C'est la fierté qui est l'âme d'une nation. Pour survivre donc, il faut être fier, pour être fier, il faut savoir qui l'on est et pour savoir qui l'on est, il faut connaître ses ancêtres, leurs vies, il faut étudier l'Histoire.

Telle est la situation de la race française d'Amérique, dispersée aux quatre coins de ce continent. Les vieux Français ont parcouru toute cette terre nouvelle, partout ils ont planté la croix, partout ils ont laissé leurs traces, traces d'âmes patriotes et chrétiennes.

Où que nous soyons à l'Est, au Sud, à l'Ouest, nous avons tous à étudier nos explorateurs, ces paladins qui appartiennent à l'Histoire du Canada.

Nous voilà unis par l'étude de l'Histoire; c'est à ce propos que l'abbé Groulx écrivait: "Pour une race démembrée et dispersée comme la race française d'Amérique, c'est encore l'histoire reliant aux mêmes souvenirs, faisant communier à l'idéal des mêmes gens, qui maintient, malgré les distances, l'essentielle fraternité. Vous le voyez, notre grand moyen d'union, notre grand moyen de survivance, c'est l'étude de notre Histoire.

* * *

Nous avons reçu un héritage immortel, à nous maintenant de continuer le labeur des morts. Pour ajouter à cet héritage, nous avons hérité des qualités et des vertus de nos pères; il nous reste maintenant à les développer. Si nous voulons être une race instruite et vertueuse, étudions l'Histoire, le maître parfait; si nous voulons être des Canadiens-français qui peuvent défendre leur nationalité et leur religion, étudions l'Histoire, source inépuisable de témoignages les plus indiscutables; si nous voulons pourvoir au futur, si nous voulons rester unis, si nous voulons survivre, étudions l'Histoire, le fondement inébranlable de l'avenir de notre race.

Luigi d'APPOLONIA,
Elève de Rhétorique
au Collège des Jésuites,
Edmonton

Formule d'abonnement

Ci-inclus la somme de$........................ en paiement de............an.... d'abonnement à la "Survivance."

Nom ....

Adresse ....

N.B.—L'abonnement est de $2.00 par année. On fait remise à la "Survivance", 9364 ave. Jasper, Edmonton, Alta.

Ce que l'Alberta fait pour les mères sans soutien

Un rapport

L'administration de la loi des allocations maternelles d'Alberta incombe au surintendant des enfants négligés, lequel se charge aussi d'administrer la loi sur la protection des enfants et d'autres lois se rattachent au mieux-être des enfants de la province. Sous la loi albertaine des allocations maternelles sont bénéficiaires d'un enfant mineur et plus sans soutien. L'allocation vise à combler la différence entre la dépense normale d'une famille et le chiffre véritable de ses revenus. Comme en Ontario, les frais du régime incombent moitié à la province, moitié aux municipalités.

Dans son rapport pour l'exercice financier 1926-1927, le surintendant note une augmentation considérable du nombre des mères en réception d'allocations. Leur nombre s'est chiffré à 968 en 1927, contre 907 en 1926; 828 en 1925; 742 en 1924; 758 en 1923; 721 en 1922; 562 en 1921; 477 en 1920 et 245 en 1919. Les frais du régime se sont montés à $348,-940 en 1927, dont $169,088 pour la quote-part des municipalités.

En décembre 1927 les mères en réception d'allocations étaient au nombre de 852 et les enfants sans soutien de ces mères totalisaient, à la date indiquée, le nombre de 2,455. 147 mères avaient un seul enfant; 240 en avaient deux; 222, trois; 128, quatre; 69, cinq; 28, six; 10, sept; 6, huit, 1, neuf; et 1, dix.

Au cours de l'exercice le personnel masculin du Service d'inspection a effectué 230 visites, et le personnel féminin, 20. Le surintendant fait voir la difficulté d'établir des normes uniformes à cause d'une certaine divergence de vues des inspecteurs régionaux dans la question de la rédaction des rapports, mais cette difficulté est en train de s'aplanir.

Décès du Col. F. H. Mewburn de l'Université d'Edmonton

Le chirurgien en chef de l'hôpital, le colonel F. H. Mewburn est décédé à cette institution mardi dernier, après qu tution mardi dernier, après quatre jours seulement de maladie. C'est la pneumonie qui a emporté ce médecin en vue de notre ville.

Né en Ontario, le défunt avait fait ses études à l'Université McGill de Montréal; depuis quarante-trois ans, il habitait notre province. Le Col. Mewburn a conquis ses grades militaires pendant la guerre de rébellion en 1885, puis pendant la guerre mondiale.

Le C.N. pose des rails plus pesants en Alberta

Un accroissement de transport par ces lignes est prévu. En vue d'une augmentation de trafic sur ses lignes de l'Alberta jus'uà la côte, le Canadien National est en frais de faire la pose de rails plus pesants sur la ligne principale qui traverse l'Alberta et se rend vers l'Ouest. Ces rails viennent d'arriver à Vancouver et la distribution en est faite pour que le travail puisse être commencé dès le printemps. Sur une distance de 45 milles entre Edmonton et Végreville, des rails de 85 livres remplaceront ceux de 60 livres. Sur une longueur de 55 milles entre Edmonton et Jasper, puis sur une autre de 75 milles entre Edmonton et Wainwright, des rails de 100 livres remplaceront ceux de 80 livres. Ceci complète le programme de changement adopté par le C.N. pour couvrir de rails pesants toute la distance entre Edmonton et North Battleford. Les rails légers qu'on enlève seront employés à la construction de lignes de raccordement.

Le même chemin de fer a aussi terminé dernièrement la pose de rails de 10 livres entre Biggar et Wainwright.

La récolte du blé

La récolte du blé pour l'année 1928 dépasse en volume toutes les prévisions en novembre dernier. Un communiqué du Bureau de la Statistique nous indique que le rendement a atteint le chiffre d'un demi-million de boisseaux.

On mentionne le chiffre de 533,571,700 boisseaux.

La production du seigle arrive en deuxième avec un montant de 136,391,400 boisseaux.

Mlle Y. Pomerleau, candidate à Saint-Paul et Mlle L. Dansereau à Beaumont

6 prix pour un montant de $100

L'enthousiasme pour le journal gagne les campagnes. Beaumont et Saint-Paul viennent de nommer officiellement leurs candidates. Nous savons que MM. Pelletier de Morinville et Lampron de Legal poursuivent leur travail afin que le journal entre dans chaque famille. Nous attendons la réponse de Falher et de Donnelly et espérons que là aussi une candidate sera nommée.

On est prié de relire les conditions du concours.
Tous les abonnements transmis par les concurrents sont crédités 2 points.

Il n'est pas une paroisse qui ne puisse faire quelque chose pour que le journal pénètre dans toutes les familles.

Songez qu'il y a $100 en prix. Le premier est pour une valeur de $50 le deuxième de $25, le troisième de $10, le quatrième et le cinquième de $5.

Conditions du concours

1.—Nos amis des autres provinces sont admis dans ce concours.
2.—Les concurrents peuvent travailler en dehors de leurs paroisses.
3.—Un reçu temporaire doit être remis par le candidat à l'abonné et l'administration du journal enverra ensuite un reçu officiel.
4.—Tout abonnement d'un an donnera droit à 2 points.
5.—Chaque abonnement est de $2.00. Nous ne considèrerons que les abonnements qui seront payés lors du dépouillement des rapports.
6.—Quiconque aura pris un abonnement pour deux, trois ou cinq ans aura droit à un nombre proportionnel de points.
7.—Un comité de trois personnes sera nommé pour vérfier les rapports des propagandistes.
8.—Le nombre d'abonnements transmis par les candidats ne sera dévoilé qu'à la fin du concours.

Son masculin?

Dites-moi, s'il vous plaît, y a-t-il un masculin de "bas-bleu"? Chaque fois qu'une femme se cultive, s'instruit et met à profit ses connaissances, elle est immédiatement baptisée "bas-bleu".

Ce petit mot apparemment inoffensif est si perfide! et les êtres inférieurs se complaisent à le jeter à la face de celles qui devraient être notre orgueil.

Je conçois que pour traire les vaches et garder les moutons point n'est besoin de tant de capacité et d'instruction. Mais la femme qui a les loisirs d'écrire et à qui le bon Dieu a donné l'imagination et le talent et qui peut se servir de sa plume pour faire le bien peut très bien se passer de ce commentaire. Si nous ne sommes pas assez grands pour lui donner l'encouragement si nécessaire à son développement au moins que notre jalousie ne se manifeste pas si ouvertement.

Pour revenir à mes moutons, quel est le masculin de "bas-bleu"?

Je connais des écrivains du sexe barbu dont la plume ne sert qu'à l'étalage prétentieux de bel esprit et on les laisse écrire impunément au point qu'ils se croient des auteurs héroïques.

Quel est, s'il vous plaît, le masculin de "bas-bleu"?

BAS ROUGE.

Pense aux maux de tous les autres, tu seras moins affligé des tiens.

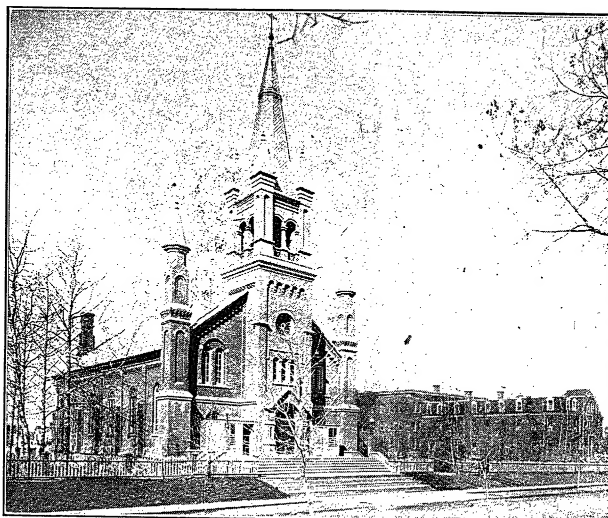
Il vaut mieux mourir dans l'épargne que de vivre dans le besoin.

Ne nous fiez pas aux apparences: le tambour avec tout le bruit qu'il fait, n'est rempli que de vent.

Sous l'aide du prochain, aucun de nous ne pourrait arriver à grand'chose.

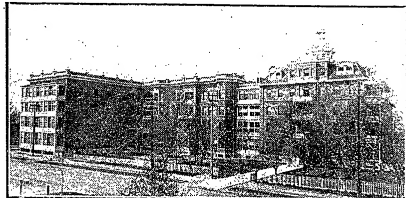
Nos institutions catholiques à Edmonton

L'Eglise de Saint- Joachim, la plus ancienne de la ville d'Edmonton



A gauche, l'église Saint-Joachim fréquentée par les Canadiens-français de l'ouest de la ville, et confiée aux RR. P. Oblats. A droite, le Grand Séminaire de l'archidiocèse d'Edmonton.

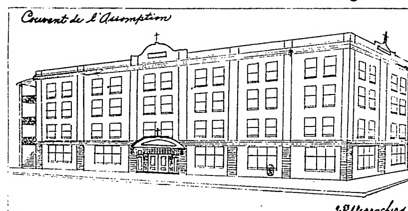
L'Hôpital Général d'Edmonton



Cette institution est sous la direction des Révérendes Soeurs Grises de Montréal. Ces religieuses vinrent de la province de Québec il y a plusieurs décades et furent à toutes les phases de la vie religieuse de notre ville les auxiliaires précieuses et inlassablement actives des Révérends Pèrs Oblats. L'Hôpital compte 200 lits. Pour faire face aux exigences nouvelles, il á fallu agrandir à plusieurs reprises depuis la fondation qui remonte à 1894.

Leur dévouement trouve à s'exercer de Montréal à Victoria.

Notre couvent de langue française



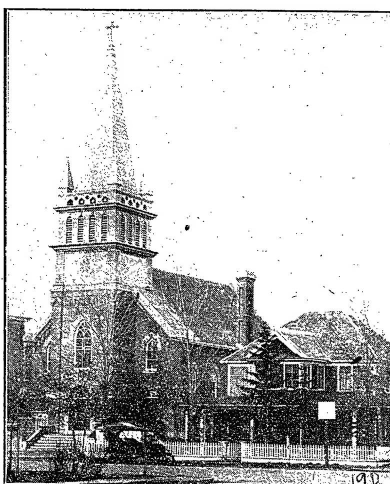
Le pensionnat de l'Immaculée Conception, à Edmonton, dirigé par les Soeurs de l'Assomption de la S.V., Nicolet, est situé au coin de la 98e rue et de la 108e avenue, dans la paroisse de la l'Immaculée Conception et à proximité de l'église, ce qui donnera aux élèves l'avantage d'assister régulièrement aux offices religieux.

Placé au centre de la population canadienne-française de cette ville, il offre avec tous les autres points les moyens les plus faciles de communication, par les chars urbains qui tous passent sur une rue voisine, soit à l'est, soit à l'ouest.

Ce pensionnat a été fondé pour répondre à un besoin pressant: celui d'assurer aux jeunes filles canadiennes-françaises de la région une instruction primaire complète dans leur propre langue, tout en leur offrant l'avantage de se préparer aux examens du Département de l'Instruction publique, dans l'Alberta, pour l'entrée à l'Ecole normale. Le cours d'études suivi dans cette institution est donc bilingue, mais à base française, et une attention toute spéciale sera donnée à l'enseignement religieux, de même qu'à un développement consciencieux de l'esprit national, afin que les jeunes filles ainsi préparées à leur rôle social puissent exercer dans le monde une notable influence et servir plus efficacement la cause de la religion chez les nôtres.

Le couvent compte à l'heure actuelle 110 élèves qui y suivent les cours. On y enseigne la sténographie, la dactylographie, la musique en plus du programme ordinaire.

Eglise de l'Immaculée Conception Edmonton



On voit plus haut la photographie de l'église de l'Immaculée Conception où M. l'abbé Roméo Ketchen est l'actif et entreprenant curé.

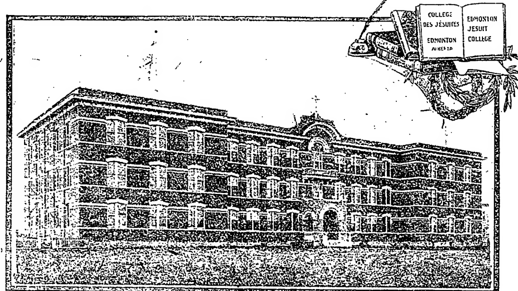
Sise à l'est d'Edmonton, elle est le rendez-vous de nos compatriotes de cette partie de la ville.

Le service religieux se fait, ainsi qu'à Saint-Joachim d'ailleurs exclusivement en français comme dans les églises de la province de Québec. La paroisse de l'abbé Ketchen est celle où est situé le Couvent des Soeurs de l'Assomption.

On y compte aussi un cercle de l'A.C.F.A. actif. Ce fut d'ailleurs le premier à faire ses élections en janvier.

Cette activité est le fruit de l'ardeur du jeune curé, ancien élève du Collège des Jésuites d'Edmonton et président actuel de l'Association des Anciens élèves de la même institution.

Le Collège des Jésuites



L'institution fut fondée en 1913 par les Révérends Pères Jésuites. Longtemps réclamés par la population Canadienne-française de notre province les Jésuites vinrent entreprendre la rude tâche de la fondation d'une maison d'éducation: Un an après la guerre éclata et dès cet instant la crise empêcha un grand nombre de ceux qui avaient fait des promesses d'argent à l'institution de les tenir.

Le Collège est favorisé de l'encouragement de la population, mais il faudrait pour que grandisse et se développe pleinement l'institution que se liquide la dette, reliquat de la guerre et de ses suites.

Une campagne lancée il y a quelque deux ans a rapporté la somme de $13,000. Il aurait fallu beaucoup plus. Souhaitons que quelque Mécène comprenne l'importance de ce collège chez nous et lui facilite son essor en lui enlevant ce qui paralyse son développement.

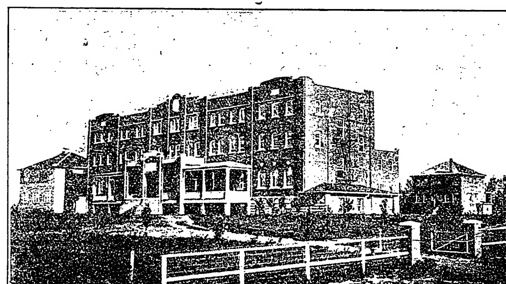
Tel quel cependant, il est pour nous un gage de confiance et un garant pour l'avenir. C'est sur ce collège que nous comptons pour nous fournir les chefs dont la race a besoin.

…s Jésuites comprennent leur mission. Il nous appartient de ne pas méconnaître la nôtre en donnant au collège tout notre appui financier et moral.

Les Jésuites comprennent leur mission. Il nous appartient de ne pas négliger la nôtre.

Le Juniorat Saint-Jean

sous la direction des Missionnaires Oblats



Pour les aspirants à la vie sacerdotale religieuse. Pour tous renseignements, s'adresser au Rév. Père Supérieur, Juniorat Saint-Jean, 8406 91ème rue, Edmonton

Hôpital de la Miséricorde, Edmonton

MISERICORDIA HOSPITAL, EDMONTON.



L'Hôpital de la Miséricorde sous la direction des Soeurs de Miséricorde de Montréal fut fondé le 29 mai 1900. Destiné d'abord à l'accomplissement de l'Oeuvre première de cette Institution il était reconnu en 1904 comme Hôpital Général. L'agrandissement fait en 1922 fournit maintenant 175 lits aux malades adultes et une trentaine de lits aux enfants, sans compter ceux que contient un local à part connu sous le nom de "Crèche" où l'on reçoit les enfants malheureux, quelques orphelins, de pénibles petites existences à quelque point de vue.

Actuellement l'hôpital ne suffit pas à ouvrir secourablement ses portes à des centaines et des centaines de malades. Les gardes-malades sont au nombre de 70. Une attention spéciale est donnée aux braves mères chrétiennes et une surveillance constante à leurs charmants poupons. Cependant tout autre patient peut être assuré d'y recevoir tous les secours de l'art moderne en fait de Rayon X; traitements électriques, physio-thérapiques; examens complets du laboratoire, et bénéficier de magnifiques salles d'opération des mieux aménagées.

L'A.C.F.A. ET LA QUESTION SCOLAIRE

(Suite de la 1ère page)

Dans chaque division il y a de plus un surintendant assisté de deux aides ou surveillants qui surveillent constamment le travail des écoles. Celui-ci et ses deux aides sont nommés et payés par le gouvernement auquel ils font rapport sur la marche des écoles. Le surintendant recommande au bureau divisionnaire la nomination ou le renvoi des instituteurs ou institutrices.

3.—Taxe uniforme. — Pour payer les salaires des instituteurs et institutrices des écoles élémentaires et secondaires, et pour subvenir aussi aux autres frais d'administration, une taxe uniforme sera prélevée dans toute la province. Cette taxe est fixée par un bureau de 20 membres composé des présidents de chacune des 2 divisions. On estime qu'au taux actuel des salaires et pour subvenir aux autres frais il faudrait une taxe de 7,5 millièmes. Cette taxe s'ajoutera nécessairement à celle fixée par les commissaires locaux et perçue par les municipalités pour l'entretien, l'amélioration, etc., du local et du terrain de l'école.

III.—RESULTATS ESPERES

Les résultats que le ministère attend de l'exécution de son projet sont naturellement très grands.

Il en espère le plein fonctionnement de toutes les écoles élémentaires, un accroissement de l'enseignement secondaire, une répartition plus équitable des frais de l'éducation, une augmentation de valeur du personnel enseignant, une plus grande harmonie dans les districts scolaires, une simplification dans la perception des taxes, etc.

Deuxième partie
REPONSE DE L'A.C.F.A.

Nous avons donné fidèlement dans la première partie l'analyse ou résumé du projet de réforme de l'honorable ministre de l'éducation. Il nous reste maintenant à en faire l'examen attentif à la lumière des principes du droit naturel qui régit toute la question de l'éducation et à la lumière des principes les plus sages de l'esprit britannique.

QUELQUES POINTS COMMUNS

Disons d'abord que nous sommes parfaitement d'accord avec l'honorable ministre dans le désir sincère d'améliorer l'éducation primaire ou secondaire, rurale ou urbaine, dans toute la mesure qui soit humainement possible. Nous n'avons pas à insister davantage sur ce point, car tout homme qui connaît un peu la race française et la part qu'elle a prise au développement du pays, tant spirituel que matériel, sait qu'elle n'a rien épargné pour promouvoir la cause de l'éducation.

Un autre point sur lequel nous sommes bien d'accord, c'est celui de l'importance primordiale de l'instituteur. Nous souscrivons donc volontiers aux lignes suivantes du mémoire: "L'instituteur est la clef de voûte de l'édifice. La base législative peut être solide et bien posée, le programme d'études et les manuels qui sont comme les pierres de l'édifice peuvent être choisis avec le plus grand soin, mais la force nécessaire pour supporter tout le poids de la masse dépend de l'intelligence, du caractère et de la valeur morale des instituteurs et des institutrices qui forment la clef de voûte de l'édifice."

LES DIVERGENCES

1.—Le point de vue financier

La solution proposée établit une nouvelle machine administrative de grandes dimensions dont les frais de construction et le coût d'opération seront nécessairement très considérables.

L'augmentation prévue par le projet, du salaire des instituteurs y ajoutera encore.

C'est le peuple naturellement qui aura à payer la note sous forme d'une augmentation d'impôts dont la tendance sera plutôt d'augmenter que de diminuer.

Le peuple a donc grand intérêt à bien se rendre compte si cette machine coûteuse lui apportera des bénéfices sous forme d'une éducation améliorée et agrandie, ou bien si elle sera, comme quelqu'un l'a dit, un char de Juggernaut destiné à écraser impitoyablement le reste de ses libertés.

Est-il bien dans les traditions d'un peuple britannique d'abandonner à un corps irresponsable l'imposition et le contrôle de ses taxes?

Un principe reconnu chez tout peuple britannique est qu'il n'y a pas de taxe sans représentation: "No taxation without representation". Or dans le système proposé du district unique, la fixation des impôts est confiée à vingt personnes qui ne sont pas élues directement par le peuple et qui ne sont pas responsables directement au peuple, puisque ces personnes sont les présidents des bureaux divisionnaires, qui ne sont eux-mêmes élus que par une fraction de la division.

Nous nous opposons donc au nom de ce principe à ce que tout le contrôle des écoles rurales de la province soit remis aux mains d'une vingtaine ou d'une centaine de personnes qui ne seront pas nécessairement ni les plus intéressées à l'éducation ni les plus compétentes en matière de taxes. Nous réprouvons comme contraire au principe du contrôle direct—local government—ce régime où le contribuable devient une simple machine à payer des impôts.

Enfin dans ce système, le peuple n'ayant plus le contrôle direct de ses écoles, se désintéresse de l'éducation. Son rôle se bornant à payer des taxes qui seront de plus en plus élevées, ce sera une nouvelle cause de désertion de la campagne.

Nous expliquerons plus loin combien est absolument faux le principe sur lequel s'appuie l'Etat pour se charger de l'éducation des enfants jusqu'au point de choisir lui-même l'instituteur ou l'institutrice à la place des parents.

2.—L'amélioration du personnel enseignant.

Nous sommes tout à fait en faveur de l'amélioration du personnel enseignant, tant au point de vue de la qualité que de la stabilité. C'est à cette fin que nos commissions scolaires en général s'efforcent de retenir les services des personnes les plus compétentes et pour l'éducation des enfants.

Nous considérons que la compétence technique d'une institutrice n'est qu'une partie de sa compétence totale, qui comprend tout un ensemble de qualités parmi lesquelles la valeur morale est au premier rang pour la formation des enfants. Nous considérons que l'éducation de l'enfant n'est pas seulement le développement plus ou moins complet de sa mémoire, de son raisonnement, de son esprit d'observation, mais qu'elle est aussi la formation de sa volonté au respect de la loi divine et humaine, pour qu'il soit plus tard, non seulement un citoyen ayant un certain vernis d'instruction, mais un bon citoyen dans toute la force du terme qui contribue au progrès de son pays et au progrès de l'humanité. Nous avons tellement une haute idée de la fonction de l'éducateur, qu'il y a chez nous des hommes et des femmes qui en font la vocation de toute leur vie pour rendre ce service aux enfants du peuple, un service tellement précieux que personne ne peut l'estimer à prix d'argent.

Nous ne voyons pas que le système proposé puisse contribuer sensiblement à l'amélioration du personnel enseignant quant à la qualité et à la stabilité.

a.—Amélioration du personnel quant à la qualité.

Ce système tue l'émulation chez l'instituteur, car celui-ci devient un fonctionnaire de l'Etat sans en porter le nom. De ce fait, l'instituteur a plutôt intérêt à plaire à ses chefs qu'à développer ses qualités personnelles; il est entraîné dans un engrenage, il faut qu'il suive. Il n'est plus le représentant des parents, mais le rouage d'une machine dont tous les mouvements sont prévus d'avance et qui supprime du coup toute initiative, toute innovation bienfaisante. Ce sera l'uniformité dans la médiocrité.

De plus, si on a reproché à quelques commissaires de regarder plus parfois à une petite augmentation de salaire, à l'argent à débourser, qu'à l'expérience et à la valeur professionnelle de l'instituteur, dans le système nouveau c'est l'ingérence politique, le patronage, le favoritisme qui s'infiltrent dans tout le système scolaire. Ce sera dans bien des cas le règne de l'incompétence sans recours, de la protection, du népotisme à outrance.

b.—D'un autre côté, il n'est pas absolument certain que le personnel de nos écoles rurales y gagnera tant que ça en stabilité.

En effet, il faut bien avouer que c'est le petit nombre parmi les jeunes gens et jeunes filles qui acceptent l'enseignement comme carrière définitive. La jeune fille l'accepte pour employer le temps qui la sépare du mariage. Le jeune homme ne manquera pas, vu sa formation soignée, de trouver, quelle que soit l'augmentation des salaires, des positions aussi rémunératrices, plus agréables et moins assujettissantes que l'enseignement à la campagne. Oui, quoi qu'on fasse, on ne transportera jamais au fond des campagnes, la facilité de vie, les commodités et les amusements des villes, auxquels un long séjour aux écoles normales a habitué les instituteurs et les institutrices. Pour le plus grand nombre par conséquent l'enseignement restera une profession de passage.

Nous ne nions pas qu'une échelle de salaires pourra rendre plus de justice aux instituteurs et produire une émulation bienfaisante. Nous admettons aussi que l'augmentation du nombre des inspecteurs en donnant une surveillance plus assidue et en entourant de conseils le maître d'école, contribuera à améliorer l'éducation. Ces inspecteurs pourraient aussi par leurs rapports recommander à une promotion méritée ceux qui auraient fait preuve de plus de dévouement et de capacité.

Mais on peut assurément obtenir tous ces résultats désirables sans bouleverser tout le système scolaire actuel.

3.—Le droit des parents

Le reproche le plus grave que nous avons à faire au nouveau projet est qu'il viole ouvertement le droit des parents en voulant se substituer à eux comme première autorité dans l'éducation des enfants.

L'Etat ne peut pas plus se substituer aux parents pour l'éducation de l'enfant qu'il ne peut les remplacer pour donner à celui-ci la vie et les soins que requiert son développement physique. Le rôle de l'Etat est d'aider les parents à remplir leurs obligations, et de corriger les abus s'il y a lieu.

Le droit des parents sur leurs enfants est un droit qu'il tiennent de la nature et de Dieu même, auteur de la nature. Ce droit est antérieur à tout droit de l'Etat, et c'est une erreur monstrueuse d'affirmer le contraire.

Le droit des parents à déterminer le caractère de l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants, soit par eux-mêmes, soit par l'instituteur qui est leur mandataire, découle directement de ce droit naturel.

Ajoutons que si, d'un côté, l'inspecteur peut être meilleur juge en ce qui concerne la valeur technique d'un instituteur, les parents et les commissaires, de leur côté, peuvent porter ordinairement un jugement beaucoup plus juste sur l'ensemble des autres qualités requises chez l'instituteur, parce qu'ils le voient à l'oeuvre et qu'ils peuvent suivre son travail d'éducation dans le caractère même de la formation qu'il donne à leurs enfants.

Or, ce droit des parents qui s'exerce actuellement par l'intermédiaire des commissaires locaux dans le choix de l'instituteur lequel représente l'autorité même des parents dans l'école, disparaît dans le nouveau système qui confie le choix de l'instituteur à un bureau régional de directeurs qui n'est plus en contact immédiat avec les parents, dans une région qui comprend 150 districts scolaires.

Nous protestons donc de toutes nos forces contre cette violation flagrante du droit des parents qui ne pourrait que produire des effets désastreux au point de vue social et au point de vue de l'éducation si jamais le système proposé était mis à exécution dans sa forme actuelle. Pour tout dire en un mot: l'autonomie des districts scolaires locaux est remplacée par l'autocratie et la bureaucratie; sous un camouflage de bureaux divisionnaires et de bureau central, l'Etat s'empare de tout et les libertés du peuple sont écrasées sous un régime qui aboutit à la pire tyrannie.

4.—Droits des minorités

Viennent enfin les droits des minorités, soit pour la religion soit pour la langue, qui sont l'objet d'une clause spéciale de la loi des écoles en tant qu'elle fait partie de la constitution même de la porvince.

Nous remarquons qu'on y fait allusion en ces termes dans l'énoncé du projet: "Les commissions locales, sauf pour l'engagement et le paiement de l'instituteur, retiennent les pouvoirs et obligations qu'ils possèdent actuellement, y compris le contrôle de l'instruction religieuse et l'enseignement de langues autres que l'anglais."

Mais que deviennent ces pouvoirs chez une commission scolaire à laquelle on enlève le droit de choisir l'instituteur et d'exercer un contrôle sur lui? Ce sont des pouvoirs parfaitement illusoires. Contre la lettre et l'esprit de la constitution, les minorités sont ainsi livrées à la merci et au bon vouloir de la majorité. Cela ne doit pas se faire.

Et les écoles séparées? Quel est leur status dans ce projet? Nous ne voyons nulle part qu'il y soit fait la moindre allusion. Il faut cependant qu'elles soient sauvegardées comme le demandes de la constitution. Nous ne voulons pas croire que le gouvernement voudrait passer outre et rouvrir des luttes qui ne seront à l'avantage de personne en violant les droits des minorités qui ne se laisseront certainement pas dépouiller sans se défendre jusqu'au bout.

Le bureau divisionnaire fera le choix des instituteurs d'après les recommandations du surintendant. Nous avons le droit de douter de la compétence du bureau divisionnaire quand il s'agit de choisir des instituteurs catholiques ou franco-canadiens. Ce bureau composé de membres pour la plupart protestants et anglais inspirera rarement une confiance de tout repos aux catholiques ou aux Canadiens-français.

CONCLUSION

Pour toutes les raisons énoncées plus haut, l'Association Canadienne-Française de l'Alberta déclare qu'elle ne peut accepter le projet de réforme administrative tel qu'indiqué dans la brochure de l'honorable ministre de l'Education de l'Alberta, sans qu'il y soit apporté des modifications profondes qui sauvegarderont l'autonomie des commissions scolaires locales en tant qu'elles représentent directement l'autorité des parents, et qui assureront aux minorités la pleine jouissance de leurs droits essentiels.

Le représentant du Canada au Japon visitera notre ville

Une lettre reçue de M. Herbert Marler par l'honorable sénateur Lessard nous apprend que le nouveau ministre du Canada au Japon arrêtera dans notre ville ces jours-ci.

L'hon. sénateur P. Lessard avait d'abord tenu à féliciter le nouveau titulaire de sa nomination et c'est à la suite du télégramme envoyé qu'il a appris que notre ville aurait l'honneur de sa visite.

Une réception a été proposée pour rendre hommage à l'honorable Herbert Marler. Le sénateur Lessard s'occupe d'organiser une chaude réception au représentant du Canada au Japon lors de son passage en notre ville.

L'actualité sous la loupe

Un grand disparu

(Suite de la 1ère page)

Il n'y avait pas encore en Alberta d'organisation qui enrôlât tous les Canadiens-français, qui eût pour mission première la sauvegarde du patrimoine ancestral et de tout ce qui nous est cher. De louables efforts isolés avaient été tentés, mais aucune réalisation collective, aucune véritable cohésion des énergies françaises ne s'était encore manifestée.

M. J. A. Rioux prit le poste de secrétaire général dans ces circonstances. D'autres que lui auraient lâché l'entreprise aussitôt. Il avait foi en elle, croyait qu'elle devait vivre pour constituer la défense de notre race. Il traça le premier sillon dans le champ de notre organisation nationale. Il fit du travail partout: à Calgary, à Castor, à Red Deer, à Saint-Vincent, à Saint-Paul, à Bonnyville, à Falher et ailleurs. Quand on passe dans ces endroits, on découvre le bon travail de Rioux, l'infatigable Rioux. Que d'embuches sur sa route! que d'obstacles qu'il ne put vaincre et cela lui fit mal. Ces échecs qui n'auraient pas affecté d'autres l'irritèrent, lui, le grand patriote qui avait tant donné, qui avait mis tout le reste de sa santé déjà délabrée au service de sa chère Association.

Son rêve, nous le savons, était le journal indépendant comme appui à l'oeuvre à laquelle il a tant contribué. Il n'a pu vivre assez longtemps pour en voir le plein épanouissement mais, Dieu merci, il a pu assister à la naissance de la "Survivance" qu'il se faisait apporter par les siens et dont il tenait à lire les quatre pages dans son lit de malade.

Un moment il crut, et nous tenons le témoignage de son grand ami M. Hermary, que l'Association ne pourrait résister à toutes les traverses suscitées contre elle. Mais non, elle avait pour elle le bon sens. Or le bon sens ne peut jamais disparaître.

Voilà pourquoi aujourd'hui l'Association, plus vaillante, plus fière, plus vigoureuse que jamais, se penche toute, par ses membres, sur la tombe de ce chef, de ce bon ouvrier de la race et lui dit sa reconnaissance émue (la reconnaissance vient souvent tard), dépose pour son âme une fervente prière. C'est ce qu'elle peut faire de mieux.

Ce croyant était prêt. Il le disait depuis de longues semaines. Mais il craignait, en entendant les éloges des journaux sur son compte, d'en être trop indigne si, par quelque miracle, il survivait.

Homme d'une idée, d'une grande et noble idée, il est mort entouré de la vénération de ses proches et dans l'estime de la race franco-albertaine.

Fasse le Ciel que ceux de sa trempe ne disparaissent jamais du sol où nous vivons. Prions pour qu'au contraire s'en augmente la phalange.

Nous n'aurons jamais trop de ces hommes énergiques, droits, francs, loyaux, sincères. La Providence les donne aux minorités qui ont le courage et la foi de les lui demander.

Demandons-les. Dieu sait comme nous en avons besoin.

ZACHEE.

AUX MEMBRES DE L'A.C.F.A.

Nous répétons à nos officiers de faire sans tarder les élections de leurs groupes respectifs et de procéder sans délai à l'organisation d'une soirée susceptible de fournir des fonds à l'Association.

Pour aller de l'avant il faut le nerf de la guerre.

Où le prendra-t-on si ce n'est dans le dévouement et le patriotisme de nos cercles?

Songez à ce qui se fait ailleurs et pressez-vous.

Donc, parlez à votre curé de la convocation du cercle et poussez sur les officiers du cercle s'ils sont inactifs.

Il faut que l'Association vive et c'est le rôle de chacun de coopérer.

Faites votre part et entraînez les autres à faire la leur.

Le secrétaire-général,
9664 avenue Jasper.

Lettres de nos lecteurs

Nous publions sous cette rubrique les lettres d'intérêt général que l'on nous adresse. Toute communication doit être accompagnée du nom et de l'adresse de l'envoyeur.

Cluny, Alta.

La "Survivance",
Monsieur,

Depuis le fameux coup de théâtre je voulais vous envoyer mon abonnement avec mes félicitations. Je crois avoir déjà trop différé. Je vous envoie deux ans d'abonnement . . . . N'oubliez pas de mettre des nouvelles concernant le Wheat Pool . . . J'allais oublier de vous féliciter de l'immense succès qui paraît couronner vos efforts. Je suis de tout coeur avec cete phalange d'amis qui se sont groupés autour de vous . . . Soyons de notre race, de notre religion d'abord et toujours. Travaillons dans les intérêts de cette race que Dieu a bénie en la plaçant sur cette terre d'Amérique, qu'il a fait vivre à travers les plus formidables difficultés.

Unissons-nous autour de nos chefs religieux, de nos patriotes convaincus, de cette phalange de jeunes qui se forment tous les ans sous la direction des Pères Jésuites d'Edmonton et qui pleine d'enthousiasme est prête à vous seconder, M. Laplante, dans cette grande oeuvre canadienne-française et nationale.

Votre tout dévoué,
J. A. MAYNARD.

Notes sur le Cartel

M. T. Cleveland de Delacour qui a produit 50,000 boisseaux de blé l'an dernier vient de signer un contrat avec le "Cartel du blé". Il ensemencera 4,000 acres cette année.

* * *

Lorsque le paiement de 2 cents prit effet le 2 janvier les élévateurs du "Cartel" reçurent le double de la quantité habituelle pour plusieurs jours. On reçut à peu près 200,000 boisseaux pendant une courte période.

* * *

M. E. B. Ramsey, gérant du "Cartel de blé", était à Calgary dernièrement pour conférer avec les directeurs du "Cartel" de l'Alberta.

M. Ramsey a pris la parole à Olds dans la soirée du 25 janvier.

* * *

Le "Cartel du blé" ne s'alarme pas de la fusion des intérêts privés qui se liguent contre le "Cartel du blé".

* * *

Il y a indication que l'avoine de semence est rare partout dans la province. Le "Cartel" songe à conserver tout ce qui est bon pour ensemencer afin qu'il n'y ait pas disette le printemps prochain.

* * *

Il y aura une réunion des délégués du "Cartel du blé" à Calgary à partir du 3 courant.

86,306 étudiants dans les collèges catholiques aux Etats-Unis

Les catholiques du pays ont fondé et maintiennent 159 maisons d'enseignement supérieur pour les garçons et les filles.

Washington.—Le Département de l'Education du N.C.W.C. vient de terminer le relevé de l'assistance dans les différentes maisons d'enseignement supérieur, Collèges et Universités, catholiques des Etats-Unis.

L'Eglise catholique aux Etats-Unis, consciente du rôle qu'elle est appelée à jouer en ce pays auprès de la jeunesse, a fait des sacrifices considérables non seulement pour développer des écoles élémentaires et secondaires (high schools), mais elle s'est appliquée à fonder des Collèges et des Universités afin que les jeunes gens se destinent à des professions, aux affaires, à l'industrie et qui désirent et doivent avoir une formation supérieure, puissent la puiser dans des maisons dont l'atmosphère est essentiellement catholique.

Beaucoup de lecteurs seront étonnés d'apprendre que dans les Etats-Unis il y a actuellement 159 collèges et universités catholiques recevant 86,306 élèves des deux sexes.

Le recensement des élèves se fait tous les deux ans et les chiffres, cette année, montrent que le nombre des élèves dans les maisons catholiques a augmenté de 15 p.c., depuis 1926, soit de 11,457.

Il y a 75 collèges et universités pour hommes et 84 pour femmes.

Ces maisons sont confiées à des communautés religieuses ou à des prêtres; toutefois, il y a une forte proportion de professeurs laïcs dans ces institutions.

Le nombre total de professeurs dans les 159 maisons est de 6,790. De ce nombre, 2,987 sont des religieux pendant que 3,346 sont des laïcs; 457 n'ont pas été classés comme laïcs ou religieux.

Plusieurs de ces universités ont une renommée nationale dans toutes les sphères, mais leur nom n'indique pas nécessairement que ce sont des maisons catholiques.

Les plus importantes sont Fordham, Notre Dame, Duquesne, Marquette, DePaul, Georgetown, Boston College, Creighton University. Ces universités et collèges dont les noms sont si souvent mentionnés dans les journaux, ne sont pas identifiés comme catholiques aussi facilement que l'université catholique de Washington, Holy Cross de Worcester, et autres qui portent des noms de saints.

Ces chiffres montrent que l'Eglise s'acquitte de sa mission d'éducatrice et il serait à souhaiter que tous les catholiques donnent la préférence aux collèges et universités où la religion est enseignée et respectée.

Nouvelles brèves

Québec.—La session provinciale à Québec se poursuit activement. La semaine dernière le député de Sainte-Marie a prononcé un vigoureux discours. On sait que M. Houde, député de Sainte-Marie, vient de faire sa rentrée à Québec après deux ans d'absence.

Les revenus de la province de Québec atteignent $34,807,-783. Il y a un surplus de plus de deux millions de dollars.

Londres—Le premier ministre Baldwin a récemment annoncé l'intention de son gouvernement de reprendre l'étude du tunnel sous la Manche.